ANZÊME

BULLETIN MUNICIPAL

2019

LE MOT DU MAIRE

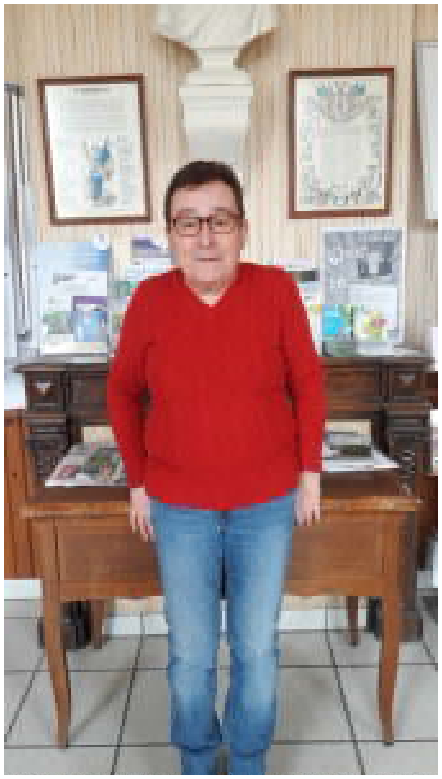

J'espère que 2019 a bien commencé et qu'elle continuera, pleine de joie, de bonheur, de réussite et de bonne santé pour vous tous et toute votre famille.

Suite aux démissions d'Alain FAVIERE et d'Alain HIRAULT, l'année 2018 s'est terminée sur de nouvelles élections. Avec l'arrivée de trois nouveaux conseillers, le conseil municipal a été réorganisé : un nouveau maire, de nouveaux adjoints et des commissions étoffées. La parution du bulletin municipal a été retardée.

2018 a marqué le centenaire de l'armistice de la guerre de 14-18. La commune d'Anzême a payé un lourd tribut avec 63 morts. Certaines familles ont été marquées très durement : 3 frères, 2 frères, 2 frères et un cousin germain, 1 père et son fils …

Je profite de ce mot pour adresser ma reconnaissance à tous les employés de la commune ainsi qu'aux institutrices pour leur travail tout au long de l'année.

L'école se porte bien avec 63 élèves. Avec 10 naissances, en 2018, la relève est assurée.

A la cantine, on continue de cuisiner bio autant que possible avec un maximum d'aliments en circuits courts. Bravo à Sandrine et Adeline pour leurs repas variés pour développer les papilles de leurs petits convives.

2018 a vu la mise en service de la tyrolienne qui relie les plages de Jouillat et d'Anzême. Un bâtiment a été construit par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret pour abriter les bateaux et autres pédalos ou paddles.

Les associations ont contribué à animer la commune tout au long de l'année. Merci à tous ceux qui s'investissent pour faire connaitre la commune et la faire vivre.

Encore une fois une très bonne année 2019 de la part de tout le conseil municipal renouvelé.

SOMMAIRE

Le mot du Maire..... 2
Le Conseil Municipal..... 3
Etat civil 4
Listes électorales 5
Le budget 6
Les travaux 7
Projet..... 8
Activités économiques 9
Les services 10
L'école 11
Animations 15
La Grande Guerre 18
Informations 20
Tourisme..... 22
Les associations..... 24
Personnalité 33

Bulletin rédigé et mis en page par :

- Ghislaine RENON

avec la participation de :

- Nicole BEAUDROUX
- Josette DUCHER
- Alain FAVIERE

Impression :

- Espace Copie Plan—Guéret

Horaires d'ouverture du secrétariat au public

Lundi et Jeudi : 8h30 à 12h00

Mardi et Vendredi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Mercredi : 8h30 à 12h45

Contact :

4, place de la Mairie
23000 ANZÊME

Courriel : mairieanzeme@orange.fr Tél. 05 55 52 20 08

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la suite du décès de Monsieur André REVEIL, conseiller municipal , de la démission de Monsieur Alain FAVIERE, de ses mandats de maire et conseiller municipal , de la démission de Monsieur Alain HIRAULT, de ses mandats de troisième adjoint et conseiller municipal, et en application des articles L. 2122-8 et L. 2122-14 du code général des collectivités territoriales, l'organisation d'une élection municipale partielle complémentaire s'imposait afin de pourvoir les trois sièges vacants.

La Préfète de la Creuse, a fixé par arrêté du 5 novembre 2018 la convocation des électrices et des électeurs de cette commune.

Le 1er tour a eu lieu le dimanche 2 décembre 2018

3 nouveaux conseillers ont été élus

Michel BERTRAND, Viviane DUPEUX , Christiane METON

Après l'élection du Maire et des 3 adjoints le 07 décembre 2018, le conseil municipal est constitué ainsi :

- Nicole BEAUDROUX : Maire
- Ghislaine RENON : 1ère adjointe
- Jacques CONSTANTIN : 2ème adjoint
- Jean François LEMOINE : 3ème adjoint

Conseillers municipaux :

- Yvette BARBE
- Michel BERTRAND
- Josette DUCHER
- Viviane DUPEUX
- Stéphane GAUDON
- Frédéric GOIGOUX
- Joelle GRAVE
- Viviane GUITTARD
- Renée HENRY
- Pierre MAGNON
- Christiane METON

Pour mémoire, l'intégralité des décisions qui sont prises et **validées** en Conseil municipal sont consultables sur le registre des délibérations à la mairie, elles sont affichées dans chaque village et figurent sur le site internet de la mairie.

Changement au secrétariat de la Mairie d'Anzême

Un moment de convivialité a eu lieu le 06 juillet 2018 pour marquer le départ d'Ingrid MARONNE, notre sympathique secrétaire de mairie qu'une nouvelle aventure professionnelle attendait.

Entrée à la mairie en 2014, elle a assuré ses fonctions avec sérieux, rigueur et compétence. Ingrid a toujours été présente pour répondre aux usagers, les aider, les conseiller et leur fournir tous les renseignements attendus.

Alain FAVIERE, Maire d'Anzême et l'ensemble des conseillers et collègues lui ont souhaité le meilleur pour l'avenir

Elle est remplacée par Marie SANTRAND à qui nous souhaitons la bienvenue

ETAT CIVIL

10 NAISSANCES

- JOYEUX Thaïs, Laina, Delphine née à Guéret 29/01/2018
- GLOMOT Camille, Alice, Jeannine née à Guéret 05/02/2018
- GALATAUD Mia, Brigitte, Claudine née à Guéret 03/03/2018
- BRUNEAU Bastien, René, Georges né à Limoges 23/06/2018
- BRUNEAU Ethan, Antonio, Jean-Claude né à Limoges 23/06/2018
- GRANGER Lara, Coralie, Marie née à Limoges 23/07/2018
- TROUBAT Lucien, Clément né à Guéret 31/07/2018
- LE MOINE Lou, Martine, Anne-Marie née à Guéret 03/08/2018
- DAOU Kymani, Halifa né à Guéret 30/09/2018
- CHARPENTIER Maddy, Lili née à Guéret 09/10/2018

3 MARIAGES

- CHAMPETIER de RIBES CHRISTOFLE Simon, Jean, Bertrand et MALLET Clotilde, Marie, Joséphine 28/04/2018
- COLOMBEYRON Nicolas, Jérôme et TOURTEAU Emilie, Fanny 09/06/2018
- LE MOINE Julien , Maxime et AVARELLO Fanny, Anna 20/08/2018

10 DECES

- PASTY Josette, Micheline veuve AUCLAIR 05/02/2018
- LAVAUD Daniel, Paul 03/04/2018
- MARTEEL Roland, Georges 07/04/2018
- PITON Daniel, Jean-Claude 12/04/2018
- RENON Claude, Denis, François 11/06/2018
- GLOMOT Madeleine, Yvonne veuve PACAUD 27/06/2018
- ADENIS Jean, Louis 16/07/2018
- FILLETTE Jean-François 06/09/2018
- AUPETIT Marie-Thérèse veuve PERONNY 09/11/2018
- COURBON Pascal 10/12/2018

NOUVEAUX HABITANTS

Aube

- VOISE Jonathan

Birat

- LAVAUD Niels, LAVAUD Laurence et leur fils Lou
- NOURRY Arlette

Chignaroche

- NEYBOU Ludovic et LHABITANT Amélie
- POUZEAUD Sabine et LEE Kevin et leur fils Kiméo

Fournouë

- DUCOURET Cédric et CARDOSO Nathalie et leurs enfants Noah et Emilien
- GRANGER Christopher et DUGUET Emeline et leurs enfants Evann, Loann, Léna et Lara
- BRUNEAU Sylvain et Aurélie et leurs enfants Léonie, Alban, Bastien et Ethan

Le Bourg

- GOUNAUD Sylvain et MRIRI Nadia
- MUÑOS Julia et Maxime

Le Theil

- LAVAUD Olivier

Le Vignaud

- TRIPIER Gérard, CATTOIRE-TRIBOUT Catherine et ses enfants CATTOIRE Caroline et CATTOIRE Tanguy
- CHARROYER Guillaume et DEJOIE Coline

Montbut

- CHARPENTIER Antoine et MERTZ Jessica et leur fille Maddy

NOUVELLES MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour voter aux élections européennes du 26 mai 2019, il faut demander à être inscrit sur les listes électorales de sa commune avant le 31 mars 2019.

L'inscription est automatique pour les jeunes atteignant l'âge de 18 ans, si vous vous êtes fait recenser à votre 16e anniversaire, ainsi que pour les Français(es) obtenant la nationalité à partir de 2019. En dehors de ces situations, si ce n'est déjà fait, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales de la mairie de votre commune pour pouvoir voter.

Il faut remplir toutes les conditions suivantes :

- Avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection (ou la veille du 2e tour de l'élection)
- Être français
- Jouir de ses droits civils et politiques.
- Prouver, soit son domicile ou sa résidence sur la commune, soit sa qualité de contribuable sur la commune, soit sa qualité de gérant ou d'associé majoritaire ou unique d'une société sur la commune

Rappel :

- **Tous les jeunes sont tenus de se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les trois mois qui suivent leur 16ème anniversaire**. La mairie leur délivre une attestation de recensement. Ce document est obligatoire pour pouvoir s'inscrire à tout concours ou examen soumis au contrôle de l'autorité publique
- Les Français obtenant la nationalité française à partir de 2019 sont inscrits automatiquement sur les listes électorales,
- Les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires de leur mairie pour pouvoir voter aux élections européennes et municipales

Il est possible de s'inscrire toute l'année. En 2019, la date limite d'inscription sur les listes électorales, afin de participer à un scrutin, est le dernier jour du deuxième mois précédant le scrutin.

A partir du 1er janvier 2020, il sera possible de s'inscrire jusqu'au 6e vendredi précédant le jour du scrutin.

Si vous déménagez, vous devez déclarer la nouvelle adresse auprès de la mairie de votre nouveau domicile et vous inscrire sur la liste électorale en procédant aux mêmes formalités que pour une première inscription.

Mouvements :

- Nombre d'électeurs au 28 février 2018 : **449**
- Nombre d'électeurs au 10 janvier 2019 : **461**
- Variation en cours de l'année 21 inscrits, 9 radiations

Creuse → Démographie

POPULATION ■ Selon les derniers chiffres de l'Insee, le département a perdu 2.864 habitants en cinq ans

La Creuse continue à se dépeupler

Sur la période 2011-2016, la Creuse a perdu 2,5%de sa population passant de 122 560 à 119 502 habitants.

Sur la même période, la commune d'Anzême a gagné 4,34% de population passant de 553 à 577 habitants.

LE BUDGET

LA CLÔTURE DES COMPTES AYANT LIEU APRÈS LA PARUTION DE CE BULLETIN, NOUS VOUS PRÉSENTONS LES DÉPENSES ET LES RECETTES VALIDÉES POUR L'EXERCICE 2017

- Les charges à caractère général 125 331 € : achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...
- Les charges de personnel 238 472 € : salaires et charges sociales
- Les charges de gestion courante 84 100 € : subventions et participations
- Les charges financières 8 680 € : intérêts des emprunts, frais de renégociation ...
- Les charges exceptionnelles 293 € : titres annulés, subventions exceptionnelles ...
- Divers 15 474 € : opérations d'ordre, dotations aux amortissements et provisions ...

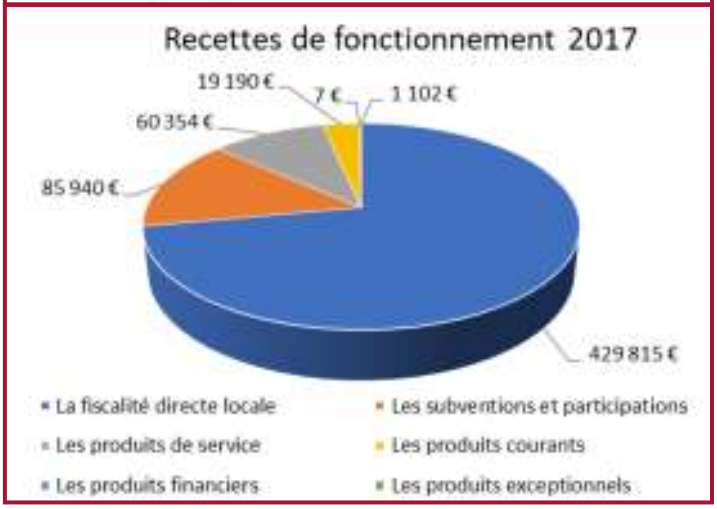

- La fiscalité directe locale 429 815 € :
- Les subventions et participations 85 940 € : de l'état et des autres collectivités
- Les produits de service 60 354 € : revenus de l'exploitation des services publics
- Les produits courants 19 190 € : location baux
- Les produits financiers 7 € : produits de participations
- Les produits exceptionnels 1 102 € : produits sur opérations de gestion

Tarifs de location de la salle polyvalente

Usage	Durée location	Salle	Cuisine
Particuliers de la commune	1 jour	110 €	50 €
	2 jours consécutifs	165 €	75 €
Particuliers hors commune	1 jour	180 €	60 €
	2 jours consécutifs	270 €	90 €
Associations de la commune		Gratuit	Gratuit
Expositions	5 jours hors week-end	110 €	
	2 jours du week-end	110 €	
Ventes commerciales	1 jour	360 €	

En supplément de ces tarifs :

La consommation électrique est facturée pour toutes les locations:

- Du 1er novembre au 31 mars : 0,15 € par kWh consommé
- Du 1er avril au 31 octobre : 0,08 € kWh consommé

Une caution de 200 € sera demandée

Tarifs de location de la salle de réunions

Usage	Durée location	Tarifs
Particuliers de la commune	1 journée	40 €
	1/2 journée	25 €
Particuliers et associations hors commune	1 journée	40 €
	1/2 journée	25 €
Associations de la commune	Gratuit	

LES TRAVAUX SONT RÉALISÉS SOIT EN RÉGIE, SOIT CONFIÉS À DES ENTREPRISES ET SONT DESTINÉS À CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ D'ANZÊME

Travaux en régie

Ce sont ceux réalisés par les agents communaux avec les matériaux que la municipalité achète .

Outre que cette façon de procéder permet des économies substantielles, c'est également reconnaitre la polyvalence et les compétences de nos agents communaux.

- Tailles des arbres, nettoyage du bourg, plantations, arrosage, petits travaux de maçonnerie, de menuiserie, entretien du matériel,
- Entretien du cimetière
- Travaux courants d'entretien des bâtiments
- Point à temps sur les routes
- Rebouchages des trous sur les pistes
- Curages des fossés
- Débouchages et réparations d'aqueducs
- Affichages et distributions d'informations vers les habitants
- Entretien de la plage et du camping
- Stationnements, marquage au sol
- Autres travaux courants de voiries
- Travaux bureaux de la mairie

Travaux effectués par des entreprises

Nous confions à des entreprises les travaux d'investissement ou les gros travaux d'entretien comme les grosses réparations de voirie du fait de leur complexité en matière d'études et de réalisation.

- Rampe d'accès pour handicapés : Entreprise MICHELET
- Porte de la Mairie : Entreprise NAUDON MATHE
- Fenêtres et portes de l'école : Entreprise NAUDON MATHE
- Columbarium : Entreprise NOURRISSEAU
- Entretien des parcelles dans les côtes devant la mairie : ADPBC Châtelus Malvaleix

Columbarium

Rampe d'accès à la mairie
Marquage du stationnement
Porte et fenêtres de l'école

Rappel

Nous vous rappelons que toute construction ou modification, pose de clôture, de portail (dans le bourg), pompe à chaleur, créations d'annexes doivent faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable…)

PROJET

EXTENSION DU LOTISSEMENT DU PUY CHAILLAUX

Afin de répondre à la demande de constructions nouvelles sur la commune d'Anzême dont la mairie est régulièrement sollicitée, le conseil municipal par délibération du 17 avril 2017 a acté le principe de l'extension du lotissement du Puy Chaillaux par la création d'un budget annexe et a permis de lancer une consultation destinée à choisir le maitre d'œuvre.

Par délibération du 14 novembre 2017, le conseil municipal a désigné le cabinet INFRALIM qui a réalisé le projet ci-contre.

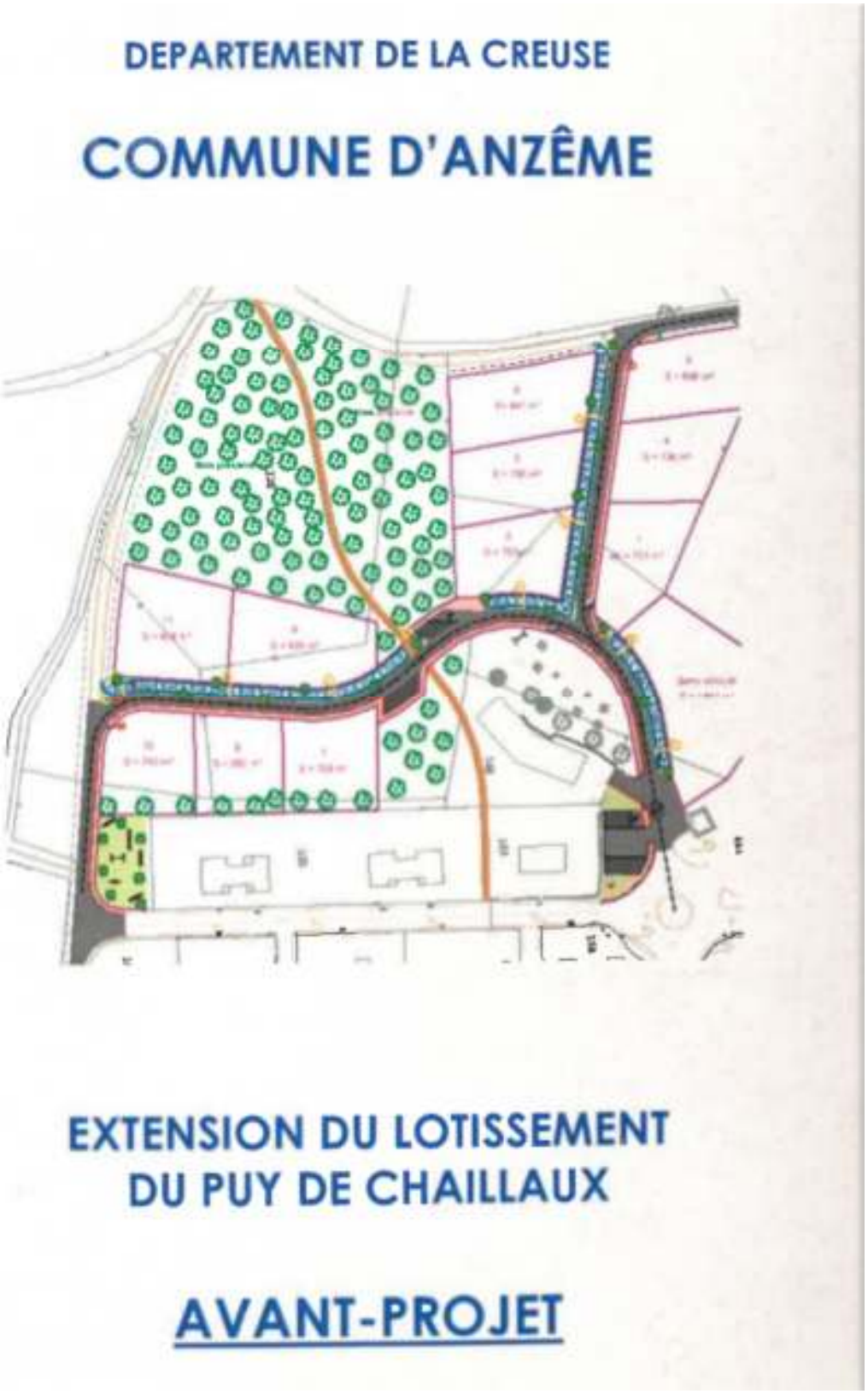

COMMERCES

Bar, restaurant : LE BAR DE LA PLAGE

Ouverture en période estivale sur la plage de Péchadoire

Boulangerie pâtisserie : LE SUPRÊME

4, place du château Anzême tél : 05 55 62 27 65

Horaires d'ouvertures :

- Lundi, jeudi, vendredi et samedi
  de 6h30 à 12h30 et de 16h30 à 19h00
- Mardi et dimanche de 6h30 à 12h30
- Fermé le mercredi

ARTISANAT D'ART

ADELINE BEAUJOIN CREATIONS

2, Forges - tél : 05.55.62.27.93 et 06 50 14 01 48

Web : www.adelinebeaujoin.fr
mail : adelinebeaujoin@gmail.com

Création de bijoux uniques contemporains et ethniques, entièrement faits main.

ENTREPRISES

Web Rédac'

DUCHER Josette

4, Forges tél : 05 55 51 99 06 ou 06 67 54 76 66

Service de rédaction et d'aide administrative pour entreprise et particulier

Web : web-redac.fr

mail: contact.webredac@mail.com

PEACCOM

DA SILVA COSTA Toni

2, Forges tél : 05 55 62 27 93 ou 07 81 11 98 76

Création de sites Internet

Web : peaccom.fr

mail : contact@peaccom.fr

ARTISANS

SARL ANZEME RECUP

LABESSE Eric

Les Veillères tél : 05 55 52 58 29

Toutes récupérations, pièces d'occasion en stock magasin, mécanique, dépannage.

Ouvert du lundi au samedi

Entreprise GUENDOUZ

29, Chignaroche—tél : 05 55 51 03 69

mail : mguendouz@orange.fr

Pompe à chaleur, géothermie, solaire, plomberie, chauffage, entretien et dépannage

BERTRAND Michel

Le Puy Chaillaux—tél : 05 55 52 72 17

Menuiserie, ébénisterie, agencement

Entreprise L.M. LEHUT

Tél : 06 66 60 30 60

Plomberie, chauffage, électricité

MARCHE RENOVATION

GALATAUD Sébastien

Chignaroche—tél : 06 68 62 15 81

mail : sebastien23.sg@gmail.com

Travaux de rénovation, couverture et isolation

ANZEMELEC

SALSKOUSKI Bruno

3, lotissement du Puy CHAILLAUX

Tél : 05 55 52 94 66 ou 06 50 59 72 74

Installation électrique et dépannage

LES SERVICES

AGENCE POSTALE

Horaires d'ouverture

- Le lundi de 9h30 à 11h15
- Du mardi au vendredi de 8h30 à 11h15
- Le samedi de 8h30 à 9h30

INFIRMIER LIBERAL

- **LEMAIGRE Charles**
  La Croix rouge - tél: 06 63 56 72 83

FAMILLE D'ACCUEIL

Pour personnes dépendantes agréée par le Conseil Départemental de la Creuse

- **CHAPUT Joël et Mireille**
  Fournoue - tél : 05 55 62 17 29

BIBLIOTHÈQUE À DOMICILE

La Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret propose aux habitants de son territoire un service de portage à domicile entièrement gratuit à partir de **décembre 2018 / janvier 2019**.

Ce service s'adresse aux personnes habitant sur le territoire et ne pouvant pas se déplacer. Un bibliothécaire se rend au domicile de ces personnes, **sur rendez-vous**, afin d'aider au mieux le lecteur dans ses choix.

Une grande diversité de documents est mise à disposition : romans (dont certains en gros caractères), documentaires, biographies, revues, journaux, CD, DVD, Blu-Ray et textes enregistrés.

Il est possible d'emprunter jusqu'à **20 documents** (6 livres, 6 revues, 4 CD, 4 DVD/Blu-Ray) pour **4 semaines**.

A l'issue de cette période, le bibliothécaire vient récupérer les documents et peut ainsi en proposer de nouveaux.

Pour bénéficier de ce service, entièrement **gratuit**, il faut contacter la Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret en laissant ses coordonnées aux bibliothécaires chargés de ce service (Sylvain Duqueroix et Isabelle Sauvage), au **05.87.63.00.08** du **mardi au samedi de 10h à 17h.**

L'A.L.R.D.

L'Association de Livraison de Repas à Domicile s'adresse à toute personne résidant sur les cantons de Bénévent-l'Abbaye, le Grand-Bourg et Saint-Vaury.

Elle assure un service de livraison de repas en liaison froide à domicile 7 jours sur 7. Toutefois, le rythme des livraisons est laissé à votre convenance, vous commandez autant de repas que vous le souhaitez, le temps que vous voulez. Les plateaux repas sont également adaptés aux régimes sans sel, sans sucre et sans graisse.

Pour tous renseignements : Tél : 05.55.80.38.20

ELISAD

Service d'Aides et d'Accompagnements à Domicile

Vous êtes ou connaissez une personne qui a besoin d'un soutien dans les tâches quotidiennes, vous souhaitez une aide pour entretenir votre foyer, vous avez besoin de faire garder votre enfant …, ELISAD met à votre disposition des aides à domicile.

L'association vous accompagne au quotidien, de l'entretien du cadre de vie en passant par les courses, l'aide aux sorties, la garde d'enfants…

- ELISAD pour la maison : ménagez-vous, dégagez du temps libre
- ELISAD pour la personne : « restez chez soi » et maintenir son autonomie en toute confiance
- ELISAD pour les enfants : le bien être des enfants et la tranquillité des parents.

Des avantages financiers peuvent vous être accordés : en fonction de votre âge, de votre situation et de vos revenus, pour plus de renseignements prenez contact au 05.55.52.72.50 ou www.elisad.asso.fr

DOMO CREUSE ASSISTANCE

Le Conseil départemental est engagé depuis plusieurs années dans une prise en charge de la dépendance s'appuyant sur les nouvelles technologies. Il propose, pour faciliter le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, des packs domotiques avec téléassistance avancée dite « conviviale ».

Ses objectifs :

- Améliorer le maintien à domicile
- Prévenir l'isolement et favoriser le lien social
- Sécuriser l'habitat
- Améliorer la coordination des professionnels intervenant à domicile

Le pack comprend :

- La téléassistance, sous une forme privilégiant la convivialité, avec port du déclencheur en médaillon ou en bracelet ;
- Des détecteurs de fuite de gaz et de fumée, reliés au transmetteur de téléassistance ;
- Un détecteur de températures extrêmes (prévention des conséquences liées aux aléas climatiques type canicule ou grand froid), également relié au transmetteur de téléassistance ;
- Un chemin lumineux ou une automatisation de l'éclairage, par détection de mouvement, de la chambre aux toilettes, afin de prévenir des chutes liées aux déplacements nocturnes.

Contact Domo Creuse Assistance

11, rue des Sabots—23000 Guéret -Tél : 05 81 24 30

"DU CHAMPS À L'ASSIETTE… DE MA CANTINE" : UN ENGAGEMENT ET UN GUIDE POUR PLUS DE PRODUITS LOCAUX EN RESTAURATION COLLECTIVE

Dans le cadre de l'opération « circuits courts du Champ à l'assiette » dans la restauration scolaire, initiée par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, qui visait à servir des repas en circuits courts et bio aux enfants de l'école d'Anzême, les enfants ont participé aux dernières animations :

- Visite chez les producteurs de produits laitiers Pot d'vache à Nouzerines pour les CP CE1 et CE2 CM1 CM2 où la cantine se fournit en yaourts et tomme de vache bio
- Visite de la cuisine, participation à la préparation des repas et dégustation des plats cuisinés pour les CE2 CM1 CM2

Pour cette dernière animation, les enfants sont allés à la rencontre de Sandrine BALLERE, cuisinière du restaurant scolaire, accompagnés de Jody BERTON, animateur du CPIE.

Avant d'entrer en cuisine, les enfants se sont lavés les mains, puis se sont équipés d'un tablier. Ils ont ensuite réalisé une visite des cuisines et Sandrine leur a expliqué l'utilisation des différents lieux :

- local de livraison,
- de préparation froide,
- de préparation chaude, etc…

mais aussi la provenance des denrées alimentaires.

Ils ont également pu mettre « la main à la pâte », en roulant le jambon, coupant la viande (boucherie Dubois de Guéret), nettoyant la salade (Esat - APAJH les ateliers du Masgerot à Saint-Sulpice le Guérétois) et en préparant les fruits qu'ils ont lavés et découpés. Pour terminer, ils ont pu discuter avec Sandrine et est arrivé, le moment de la dégustation avec selon les jours le fondu frites, le sauté de bœuf, les spaghettis (magasin Interbio de Guéret) ...

Enfin, c'est au moment du repas que sont venus les échanges avec les autres enfants et chacun a pu expliquer ce qu'il avait fait en cuisine.

Le bilan de cette première année d'expérimentation dans laquelle la commune d'Anzême a souhaité s'inscrire est en cours, les élus ont fait un retour sur les points positifs, les points à améliorer et les propositions pour la suite avec une montée en puissance pour l'année scolaire 2018-2019.

Sandrine, de son côté, a tiré le bilan concernant les contacts avec les producteurs et les approvisionnements. Elle a aussi noté que les enfants choisissent ensuite plus facilement certains aliments une fois qu'ils connaissent le lieu où ils sont produits et qu'ils sont de plus en plus intéressés et curieux sur l'origine des aliments qu'ils mangent.

MENU

Du 25 juin au 06 juillet 2018

Lundi 25 juin	Mardi 26 juin	Mercredi 27 juin	Jeudi 28 juin	Vendredi 29 juin
Rillette Steack haché Harricots beurre Compote	Melon jaune Escalope de dinde Pâtes au fromage Yaourt aux fruits	Salade d'haricots verts Poisson pané Ebly Brownies	Radis Sauté de veau carottes fruits	Maquereaux Saucisse merguez Riz à la tomate Beignets framboise
Lundi 02 juillet	**Mardi 03 juillet**	**Mercredi 04 juillet**	**Jeudi 05 juillet**	**Vendredi 06 juillet**
Terrine de poisson Mayonnaise Cuisse de canard Petit pois Danoninos rigolo	Macédoine Sauté de porc aux champignons Pomme de terre à la crème Eclair à la vanille	Pastèque Tagliatelles Steack Petit suisse aux fruits	REPAS DES CM2	REPAS DE FIN D'ANNEE

L'ÉCOLE

A L'ÉCOLE ET AUTOUR DE L'ÉCOLE

Ce ne sont pas moins de 63 élèves qui occupent les locaux de l'école cette année scolaire ! Les 3 classes sont bien peuplées avec beaucoup de tout jeunes, puisque la classe de maternelle à elle seule possède 27 jeunes écoliers.

Outre les activités classiques, les enfants et leurs enseignants sont engagés dans de nombreux projets avec des partenaires variés.

Le premier semestre a permis aux élèves du CP au CM2 de travailler avec une intervenante du Conservatoire Emile Goué, pour aboutir à une représentation à la salle André Lejeune à Guéret le 12 février. Les mêmes élèves participent à la préparation d'une rencontre autour de la voix avec l'école de la Celle-Dunoise et la FOL23, prévue le 8 mars dans la salle des Gorges d'Anzême. Les plus jeunes s'initient aux jeux à la ludothèque de Guéret.

La classe des CE2-CM a travaillé avec le CPIE autour du futur sentier d'interprétation de la commune. Sans oublier les rencontres sportives avec l'USEP, Ecole et Cinéma et la médiathèque de Guéret. De plus, nous avons la chance de pouvoir fréquenter chaque semaine la bibliothèque, située à proximité de l'école. De quoi ouvrir l'horizon culturel des jeunes Anzêmois !

L'Equipe enseignante

Marion—Magalie—Vanessa

Le corps enseignant est appuyé par les agents communaux de l'école

Préparation du projet du sentier d'interprétation

Fête de noël

A L'ÉCOLE ET AUTOUR DE L'ÉCOLE

Séance de chant avec Emmanuel de la FOL23

Présentation de Jean de la Fontaine à la Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret

En janvier 2018, nos écoliers ont été très attentifs à la présentation du travail des abeilles et la vie de leur communauté dans la ruche

DES ROBOTS À L'ÉCOLE

Phase 1 : recueil de représentations sur le concept de robot :

Nous avons d'abord travaillé sur la notion de robot : qu'est-ce qu'un robot ? A quoi ça sert ? D'où viennent-ils (sont-ils vivants ? fabriqués ? …) ? Comment fonctionnent-ils ?…

Phase 2 : découverte de Thymio, le robot de la classe :

- les enfants l'ont décrit, dessiné en étant le plus possible fidèle au réel.
- ils ont ensuite essayé de comprendre à quoi servent les différents éléments pour le faire fonctionner : l'allumer, l'éteindre, le faire changer de couleurs ….

Phase 3 : démarche d'observation pour amener les enfants à comprendre que Thymio est un objet programmé, qui agit différemment en fonction du programme choisi (choix des couleurs) :

- ils ont observé librement ses déplacements : quand et comment se déplace –t-il ? Réagit-il toujours de la même manière ? Pourquoi ?
- ils ont observé plus finement sa manière de fonctionner en mode explorateur et en mode obéissant.

Pour les phases de manipulation, les élèves ont travaillé par groupe de 4 enfants. Chacun avait un robot à manipuler et à observer librement. Après ce temps d'exploration, chacun expliquait aux autres ce qu'il avait observé et pouvait le leur montrer. Suite à cette synthèse collective, les élèves pouvaient à nouveau manipuler librement en prenant en compte les découvertes de leurs camarades.

INTERVENTION DES BÉNÉVOLES

Activité « Pêche »

Cette activité s'est déroulée en 6 séances :

- 4 séances de sensibilisation au milieu aquatique (écosystème, cycle de l'eau, protection du milieu aquatique)
- 2 séances de pêche.

Un groupe de 8 enfants de CE2 et CM1.

1ère et 2ème séance :

- Circuit autour du ruisseau.
- Observation du lit mineur, des crues, de la végétation, des berges. Ripisylve.
- Prélèvements de petites bêtes dans le ruisseau, relevé de leur habitat.
- Photographies.
- Ecosystèmes
- Identification animaux aquatiques, (mollusques, insectes, crustacés). Observation au microscope.

3ème et 4ème séance :

- Les poissons d'eau douce,
- Reconnaissance,
- Leur nourriture.
- Montage d'une ligne (fil, bouchon, hameçon, plombs...)

5ème et 6ème séance :

- Pêche sur le plan d'eau de Péchadoire.

L'école à l'ère numérique

Des élèves de cycle 3 (CE2, CM1 et CM2) ont participé à des ateliers informatiques au cours desquels ils ont utilisé la réalité virtuelle et pratiqué le codage informatique pour la conduite de robots.

La réalité virtuelle les a plongés dans un atelier virtuel avec la manipulation d'objets pour remplacer des composants défectueux de robots en pannes. Puis ils ont été immergés dans un espace grandiose, constitué d'images à 360° représentant les montages Rocheuses d'Amérique, dans lequel ils pouvaient évoluer, dépaysement garanti et peur du vide pour certains. Ces ateliers ont pu être réalisés grâce à la mise à disposition d'un équipement de réalité virtuelle par la Quincaillerie de Guéret et d'un puissant ordinateur de l'entreprise Wiclic de Guéret. La Mairie remercie ce sponsorat.

La conduite de robots, qui appartiennent à l'école et sont aussi utilisés avec les élèves de cycle 1dans le cadre du programme scolaire, leur ont fait découvrir les étapes du codage. La dernière séance avait un esprit de compétition qui mettait en jeu des opérations mathématiques que les pilotes devaient résoudre pour que les robots franchissent ces obstacles et atteignent la ligne d'arrivée le plus rapidement possible.

Au cours de l'un de ces ateliers les élèves ont aussi découvert l'usage d'une imprimante 3D mise à disposition par la Quincaillerie de Guéret.

Ces 7 semaines, réalisées dans le cadre des activités péri éducatives de fin de journées scolaires, ont enthousiasmé les élèves.

MEDIATHÈQUE DE LA COOP

Venez découvrir votre médiathèque à Anzême

La "médiathèque de la Coop" a pris ses nouveaux quartiers à l'emplacement de l'ancienne épicerie "Coop" et est ouverte depuis 2017 dans des locaux spacieux et agréables.

C'est bien sûr un lieu fréquenté par des adultes et des enfants et où il est possible de consulter, d'emprunter, des livres, des CD des DVD mais également où diverses manifestations sont organisées :

09 février : séance cinéma italien

16 juin : animation porcelaine

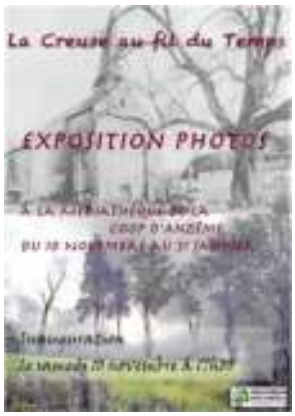

10 novembre : inauguration de l'exposition de photos

L'exposition de photos à la médiathèque d'Anzême a eu lieu du 16 au 23 novembre 2018

Georges Malartre, notre artiste photographe dit « Gezuh de Busserolles » nous a proposé d'exposer des photographies anciennes de la Creuse, récupérées auprès d'un habitant de la commune relatant la vie au début des années 1900, dans la salle de la médiathèque, ainsi que ses propres clichés dans la salle d'exposition

15 décembre : fabrication de décorations de noël avec les enfants

A partir du 1er novembre 2018 les horaires d'ouverture au public seront le mercredi de 16h30 à 18h30.

Pour information : La Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret instaure un service de portage à domicile gratuit.

La Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret va proposer aux habitants de son territoire un service de portage à domicile entièrement gratuit à partir de décembre 2018 / janvier 2019.

EXPOSITIONS ARTISTIQUES

ANZÊME

Récré Déco va partager sa passion

Comme tous les deux ans, et pour toute la semaine à venir, une exposition d'art se tient dans la salle de réunion d'Anzême. Le groupe Récré Déco, composé de Eliane Duclosson, Yvette Barbe, Marie-Jeanne Bonnel, Renée Henri, Paulette Réveil, Michelle et Agnès, toutes originaires ou habitantes d'Anzême, proposent aux visiteurs leurs œuvres et des démonstrations des techniques artistiques qu'elles utilisent ou pratiquent tout au long de l'année au cours de mardi après-midi studieux, où elles travaillent à la réalisation de peinture sur porcelaine. Conseils et initiations sont distillés avec passion. Une bonne centaine de leurs œuvres réalisées durant deux ans sont à la vente. Parrainée par l'Asca (l'association sportive et culturelle), cette exposition est en entrée libre et ouverte tous les après-midis du samedi 7 au dimanche 15 juillet, de 14 heures à 19 heures. Une tombola est organisée. ■

EXPOSITION. C'est la récompense de deux ans de travail pour le groupe Récré Déco qui se réunit le mardi après-midi

Extrait du journal La Montagne du 12 juillet 2018

ANZÊME

L'artiste José Espada organise un stage de dessin de pastel en août

José Espada, artiste peintre et pastelliste dont l'atelier se trouve au lieu-dit Le Vignaud, est un autodidacte, curieux de techniques anciennes et modernes touchant les arts plastiques. Il touche à différents domaines artistiques, comme le dessin, la gouache, l'aquarelle, la peinture à l'huile, la peinture sur soie, la calligraphie et la peinture chinoise, la xylographie et la gravure, la photographie et actuellement le pastel. Il va organiser un stage de dessin et de pastel dans son atelier du lundi 6 août au vendredi 10 août.

Le stage sera consacré à l'approche technique du trait (ébauche, approche de la perspective, grisaille et le cercle chromatique) le matin et si le temps le permet, à l'application pratique l'après-midi au bord de l'eau, dans le village ou dans l'atelier.

JOSÉ ESPADA. L'artiste apprendra à ses stagiaires toutes les techniques du Pastel

Les œuvres de José Espada sont exposées jusqu'au dimanche 15 juillet à Anzême. ■

Inscriptions. Les inscriptions sont possibles par courrier au 22 le Vignaud, 23000 Anzême, en précisant ses coordonnées. Tarif : il comprend le stage du mardi au vendredi et les repas du midi : 280 €. Renseignements au 06.14.16.18.20

Extrait du journal La Montagne du 14 juillet 2018

ANZÊME

Gezuh, un touche-à-tout artistique

Gezuh de Busserolles, artiste anzêmois, expose « Fragments » jusqu'au samedi 5 mai, à la Quincaillerie Numérique, à Guéret. Mais il passe tous ses lundis à l'Étable artistique Saint-Sulpice-le-Guérétois.

Ce tout jeune retraité de plus de 70 ans est un touche-à-tout artistique. Il possède aussi l'expérience de deux décennies en tant que photographe professionnel. Même si en plus, il expose ses poteries ou ses pastels, et réalise parfois des poteries.

Engagé dans l'armée, dès l'âge de 17 ans, il s'est retrouvé à faire de la photo au large de Nouméa et en Algérie. Puis a appris la coiffure à Paris, une manière de quitter Nice où sa mère l'avait expatrié à l'âge de 12 ans en quittant son Lyon natal. Puis, c'est finalement à Lille qu'il a atterri… dans les couloirs du CHRU qu'il a arpenté, avec son appareil, pendant 18 ans.

Son nom d'artiste, vient de cette période. On lui disait qu'il ressemblait à Jésus. Quelques modifications orthographiques et quelques années plus tard, il a détourné la consonance et adopté le sobriquet « Gezuh ».

« Quand j'étais dans le médical, j'ai oublié de photographier autre chose », poursuit-il. Arrivé en Creuse en 2002, Gezuh n'oublie jamais son appareil de photo. Et ce sont désormais les routes de Creuse, de manifestations sociales en manifestations culturelles, qu'ils arpentent avec discrétion et professionnalisme. Il est encore temps d'aller voir son exposition ou de le rencontrer lors de manifestations diverses. ■

EXPOSITION. Gezuh surprendra par ses photos.

Extrait du journal La Montagne du 4 mai 2018

Le Tour du Limousin

Organisé par l'association Tour du Limousin-Nouvelle-Aquitaine, il a connu en 2018 sa 51e édition, la première sous ce nom. Nommé auparavant Tour du Limousin, il a changé de nom dans le cadre du partenariat avec le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, partenaire principal et sponsor du maillot de leader du classement général. Le département de Dordogne est devenu en outre partenaire de la course.

Le 9 janvier 2018, la chaîne L'Équipe a annoncé sur le site Internet de L'Équipe qu'elle enrichissait son offre cyclisme en y ajoutant la compétition à son programme. Elle produira l'épreuve « avec notamment la présence d'hélicoptères et de motos suiveuses afin de vivre la course au plus près ».

Le parcours a visité successivement quatre départements : la Creuse, la Dordogne, la Corrèze et la Haute-Vienne. Le départ de la première étape a été donné à Saint-Just-le-Martel, dans l'agglomération de Limoges en Haute-Vienne, puis la course s'est déroulée essentiellement dans la Creuse pour l'arrivée à Bonnat. La deuxième étape s'est disputée en Dordogne, entre la base départementale de Rouffiac à Lanouaille et Grèzes, la troisième en Corrèze entre Egletons et Uzerche. Enfin, la dernière étape est revenue en Creuse, partant de Bellac pour se terminer à Limoges.

Passage à Anzême le 15 août 2018

Cela demande un engagement fort de la part des communes traversées par la course et mobilise de nombreux bénévoles qui ont répondu présents pour assurer la sécurité des coureurs, des automobilistes et des piétons.

Les spectateurs étaient nombreux pour encourager les participants.

ANZÊME

La musique internationale en milieu rural

L'association sportive et culturelle, en collaboration avec la municipalité, a accueilli à la salle des Gorges, dans le cadre du festival Mas Musici, un concert exceptionnel de musique classique. Yukari Nabata et Guy Danel sont tous deux des artistes de renommée internationale.

Guy Danel, violoncelliste français et fondateur du quatuor Danel et Yukari Nabata, pianiste japonaise basée à Osaka, se sont rencontrés lors d'un concert en Belgique et ont décidé de concrétiser cette collaboration par de nouveaux concerts.

Séduits par le projet du festival Mas Musici, et convaincus qu'une offre culturelle de qualité doit être accessible à tous, ils ont accepté de venir jouer à Anzême.

Ils ont proposé devant un public conquis un programme exceptionnel pour la clôture du festival avec notamment la grande sonate de Rachmaninov, monument du répertoire, musique romantique et virtuose. En lointain écho à cette pièce la Louange à l'éternité de Jésus, extraite du quatuor pour la fin du temps d'Olivier Messian, qui composa cette œuvre dans un camp de prisonniers en Allemagne durant la Seconde Guerre mondiale pour se rappeler que la culture, par le biais de la musique, est essentielle surtout durant les heures les plus sombres.

Ont suivi Lied 3 du compositeur japonais Hosokawa. Compositeur vivant, peu joué en France, il se distingue par une recherche sonore inspirée de l'art ancestral de la calligraphie japonaise. Pour rester dans le « japonisme », en vogue à la belle époque, ils ont terminé ce concert par la sonate de Debussy, compositeur français contemporain de Ravel. Composée en 1915, cette œuvre est une de ses dernières et est considérée comme une référence.

Pièce onirique et fantasque, elle est souvent décrite comme Pierrot fâché avec la Lune, ce qui énervait beaucoup Debussy. Elle permettra également de nous rappeler que 2018 est le centenaire de la mort du compositeur. ■

FESTIVAL MAS MUSICI. Yukari Nabata et Guy Danel ont donné un concert exceptionnel à Anzême.

Extrait du journal La Montagne du 26 juillet 2018

ANZÊME

Coquelicontes dans les rues

BALADE. La municipalité d'Anzême et les Amis de la médiathèque de la Coop ont organisé une balade contée dans le cadre de Coquelicontes. Une cinquantaine de spectateurs a accompagné Florence Kouadio Affoue, dite Floppy, dans les rues d'Anzême. Les histoires de Floppy ont entraîné les Anzêmois loin de leur rivière. La soirée s'est poursuivie autour d'un apéritif offert par la municipalité. ■

Extrait du journal La Montagne du 8 juin 2018

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 2018—100 ANS D'ARMISTICE

La Guerre - les guerres

« [...] Mais le comble de la scélératesse est atteint par ceux qui, avec une tyrannique perfidie, sentant bien que la concorde du peuple ébranle leur pouvoir alors que la dissension le conforte, paient des hommes qu'ils chargent d'exciter à la guerre, avec le double but de séparer des hommes unis et de dépouiller plus librement le malheureux peuple. Plus scélérats encore ceux qui se nourrissent des malheurs du peuple et qui, en temps de paix, ne voient rien à faire pour l'intérêt public. ...

... Si l'on a oublié l'histoire ancienne, qu'on veuille bien se rappeler les guerres de ces douze dernières années : qu'on en pèse les motifs, et l'on trouvera que toutes ont été entreprises pour le profit des princes et menées au grand dam du peuple, alors même qu'elles ne concernaient pas du tout le peuple. ...

... La paix la plus injuste est toujours préférable à la plus juste des guerres. ...

... Qu'un roi mesure sa grandeur personnelle à la qualité de son administration, son bonheur au bonheur des siens, sa grandeur à la liberté de ses sujets, son opulence à l'opulence du peuple, sa prospérité à la prospérité qu'une paix perpétuelle assurera aux cités. ...

... Qu'on honore tout particulièrement celui qui aura repoussé la guerre, qui aura aidé, de ses conseils éclairés, au rétablissement de la concorde ; celui enfin qui, par tous les moyens possibles, tente non pas d'assurer aux siens la plus grande puissance militaire par le nombre des soldats et la présence de machines de guerre, mais de faire en sorte qu'on n'en ait pas besoin... Et si l'on ne peut éviter la guerre, qu'on la mène de manière à faire retomber sur la tête des responsables la plus grande partie des maux qu'elle entraîne.

Aujourd'hui les princes font la guerre en toute sécurité, leur retrait fait le lit des chefs de guerre, et c'est sur les paysans et le peuple qui n'ont rien à voir avec la guerre qui n'ont pas la plus petite part à sa naissance que retombe la majeur partie des maux. ...

... Tous les hommes un tant soit peu avisés pèsent, examinent, envisagent le pour et le contre avant de se lancer dans une simple affaire privée, et ils se jettent dans la guerre sans hésiter, les yeux fermés, sachant qu'une fois déclenchée on ne peut plus l'arrêter, qu'une petite guerre grossit toujours, qu'une seule guerre en engendre de nombreuses autres, qu'une guerre qui d'abord ne fait pas couler de sang finit toujours par devenir sanglante, et cela d'autant plus que cette tempête ne souffle pas sur une ou deux nations mais sur toutes. [...] »

Plaidoyer pour la paix — Erasme — texte écrit en 1516

Extrait de la lettre de liaison n°18 (juin 2018) du Comité de le Creuse du Mouvement de la Paix

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 2018—100 ANS D'ARMISTICE

Nous célébrons cette année le centenaire de l'armistice de la 1ère guerre mondiale.

Recueillis devant le monument aux morts autour de Nicole BEAUDROUX, maire par intérim, les élus municipaux, des responsables associatifs et des citoyens ont ensemble procédé à la lecture du texte transmis par le Président de la République et énoncé les noms des hommes de la commune morts pour la France

Une gerbe a été déposée devant le monument aux morts, place de la Mairie.

Morts pour la France

- AUSSOURD Jean Alexandre Michel 25/09/1915 Rivière (62)
- BADOUAILLE Jules Arsène 20/09/1914 Puiseux (60)
- BAZELARD Raymond François Alexandre 21/11/1914 Ecurie (62)
- BEAUCHAMPS Eugène 21/04/1915 Massiges (51)
- BEAUDROUX Eugène Elisé 28/05/1915 Ville-sur-Tourbe (51)
- BEAUDROUX Gervais François 18/07/1919 Anzême (23)
- BEAUDROUX Jean Julien 01/11/1918 Guéret (23)
- BEAUDROUX Raymond 16/01/1919 Lure (70)
- BERGERON François Edouard 22/06/1916 Anzême (23)
- BIGOURET Jean Ernest 08/06/1916 Vaux-devant-Damloup (55)
- BRUNET Jean Baptiste 01/10/1915 Duisans (62)
- CACARD Ernest Naomine 22/05/1918 (54)
- CAPELLE Hector
- CARENTON Alexandre Ferdinand Auguste 07/05/1917 Craonnelle (02)
- CARENTON Alexandre Gustave 07/08/1915 Angres (62)
- CATINAT Georges Félix Jean 23/05/1915 Seddul-Bahr Turquie
- CATINAT Martial 02/02/1915 Saint-Junien (87)
- CHAMPAGNE Isidore Antoine 08/09/1916 Cléry-sur-Somme (80)
- CHEVALIER Victor Denis 05/10/1915 Haute-Avesnes (62)
- COLOMBEIRON Ferdinand François 20/09/1914 Tracy-le-Mont (60)
- COLOMBEIRON Jean Ferdinand 05/02/1915 Villers-Marmery (51)
- COLOMBEIRON Jean Firmin 25/07/1920 Anzême (23)
- COLOMBERON Jules Aimé Alexandre 01/06/1918 Chaudun (02)
- COUDERCHON Lucien François 21/08/1914 Voyer (57)
- DURANT René Eugéne Henri 29/04/1916 Vaux-lès-Palameix (55)
- FINET Alexandre Aimé 22/10/1916 Ablaincourt (80)
- FINET Paulin François 28/09/1915 Souain (51)
- FOURNELY Jean Émile 01/08/1918 Rethondes (60)
- FOURNIOUX Emile Jean 20/09/1914 Moulin-sous-Touvent (60)
- GAUMET Marcel François 25/09/1914 Creute (02)
- GIRAUD Albert Audille 26/05/1915 Anzême (23)
- GRAMPEIX Marie François Étienne Raoul 17/10/1918 Saint-Quentin (02)
- GRANGIER Firmin Adrien 12/02/1919 Anzême (23)
- GRANGIER François Alexandre 20/10/1914 Bruyères (88)
- GUERRIER Albert Émile 17/09/1918 Longueval (02)
- GUILLARD Georges François 15/12/1916 Avocourt (55)
- JANVIER Antoine Alexandre Firmin 10/02/1915 Mourmelon-le-Petit (51)
- JANVIER Louis Antoine Anatole 31/08/1918 Noyon (60)
- JANVIER Raymond Louis Firmin 30/03/1918 Roye-sur-Matz (60)
- LAUDINET Théophile 23/09/1914 Crouy (02)
- MARCILLAT Jean
- MICHAUD Albert Jean 25/02/1916 Douaumont (55)
- MICHELLET Auguste Eugène 21/12/1914 Jonchery-sur-Suippe (51)
- NICOLAS Camille Désiré Jean Silvain 12/10/1914 Vichy (03)
- NICOLAS Jules Alexandre 20/09/1914 Moulin-sous-Touvent (60)
- NIVEAU Jean 28/08/1914 (55)
- PACAUD Jean 12/11/1917 Anzême (23)
- PACAUD Maurice Joseph 16/06/1917 Paris 10 (75)
- PARRAIN Pierre Firmin 27/12/1918 Limoges (87)
- PAULY Jean Auguste Claude 15/12/1916 (55)
- PETIT François Joseph 20/07/1916 Belloy-en-Santerre (80)
- PEYNOT Edouard Félix Octave 24/05/1919 Anzême (23)
- PICAUD Henri Jules 28/08/1914 Rocquigny (62)
- PIGNON Félix Auguste 20/12/1914 Mourmelon-le-Grand (51)
- PLAIGNAUD Aristide Alexandre 29/03/1915 Elverdinghe Belgique
- RICHARD Emile
- SUDRON Gustave Théodore Alexandre 04/07/1916 (55)
- THOUMY Alexandre Jean Auguste 13/04/1915 Flirey (54)
- TIXIER Armand Guillaume 09/06/1916 Esnes (55)
- TOURTEAU Émile Armand Ernest 29/08/1914 Rambervillers (88)
- VACHON Pierre Emile 23/01/1919 Anzême (23)
- VERJAT Maxime Emile 28/08/1914 Raucourt (08)
- VILLEMALARD Léon 16/03/1916 (55)

INFORMATIONS

LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DES RAGONDINS

Préservation des milieux aquatiques : lutte contre la prolifération des ragondins

Dans le cadre du CTMA (Contrat Territorial Milieux Aquatiques) Creuse aval et de son programme pour restaurer la qualité écologique des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Creuse et de ses affluents, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a prévu une action de lutte contre la prolifération des ragondins avec la mise à disposition de pièges de catégorie 1.

Objectif :

Réduire les nombreuses nuisances occasionnées par ces animaux : érosion / effondrement de berges, dégradation de la ripisylve, destruction d'habitat (perte de biodiversité), risque sanitaire (vecteur de maladie), dégâts sur les cultures

Rappelons que le ragondin figure dans le groupe 1 des espèces nuisibles.

Toute l'année, il peut être piégé en tous lieux (seuls certains pièges nécessitent un agrément), ou bien détruit à tir ou déterré par un titulaire du permis de chasse validé pour l'année, tout en respectant des conditions indispensables, à savoir :

- avoir l'accord du propriétaire du terrain,
- être à moins de 200 m d'un cours d'eau/plan d'eau (sauf pièges de cat.1).

Concernant la fourniture des pièges

Le Grand Guéret est en mesure de fournir des pièges qui ne nécessitent pas d'agrément (pièges de 1ère catégorie). Il s'agit de cages-pièges ou boîtes à fauves, qui capturent l'animal vivant dans un espace sans le retenir par une partie du corps.

Ainsi, toute capture accidentelle d'une autre espèce permet de la libérer sans dommage.

Ces pièges peuvent être mis à disposition (à l'aide d'une convention) des riverains volontaires, piégeurs, associations de chasse… sur l'agglomération (uniquement sur les communes concernées par le CTMA Creuse).

Attention ! Une déclaration en Mairie (d'une validité de 3 ans) est l'une des conditions réglementaires d'utilisation.

Concernant les méthodes de piégeage

Avant la pose de pièges, le piégeur doit s'assurer d'une présence et d'une activité de ragondins : observations visuelles (déjections, terriers), dégâts environnants, empreintes… sur un passage d'animaux.

Pour favoriser l'attractivité des pièges, des appâts peuvent être ajoutés : carotte, pomme, maïs…

Il est nécessaire de suivre précisément les recommandations d'usages qui respectent la réglementation suivante :

- Relevage des pièges tous les matins (au plus tard à 12 h),
- Port de gants de protection indispensable avant toutes manipulations,
- Mise à mort rapide et sans souffrance : arme à feu ou arme blanche (selon la législation), étourdissement…
- Elimination des cadavres par équarrissage ou enfouissement (40 kg maxi).

En cas de capture d'animaux non ciblés, le piégeur doit relâcher les animaux.

ATTENTION à ne pas le confondre avec le castor qui a une grosse queue plate.

Pour tous renseignements, veuillez contacter la technicienne rivière de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, **Anne FERANDON,** par mail à anne.ferandon@agglo-grandgueret.fr / services.techniques@agglo-grandgueret.fr ou par téléphone au 05 55 41 02 04.

OBLIGATION D'ÉLAGUER

La législation fait obligation à tout propriétaire riverain des voies publiques de procéder à l'élagage de ses arbres et plantations à l'aplomb du domaine public. Un courrier en ce sens leur est adressé par le Conseil Départemental.

En effet, cette obligation est la conséquence de l'application du principe de précaution lié à la sécurité routière et à la visibilité des infrastructures.

Un débordement excessif de branches sur le domaine public, ce sont :

- Des risques de chute de branches ou d'arbres sur la chaussé ou sur des usagers ;
- Une perte importante de visibilité ;
- Une limitation de gabarit sur la route avec risques d'accrochage de carrosserie ou de chargement, et une gêne de passage pour les engins de déneigement ;
- La création et la persistance de plaques de verglas ;
- L'apparition prématurée de dégradations sur les chaussées.

En cas d'accident, la responsabilité du propriétaire riverain serait inévitablement engagée.

Au titre de sa compétence et de ses obligations en matière d'entretien régulier du domaine public, le Conseil Départemental intervient pour l'élagage des arbres situés en bord de routes départementales.

En application des principes de développement durable inscrits dans son Agenda 21, il valorise les bois résultant de l'élagage ou de l'abattage, dès lors que les propriétaires n'y sont pas opposés, dans le but de fabriquer des plaquettes en tant que combustible biomasse.

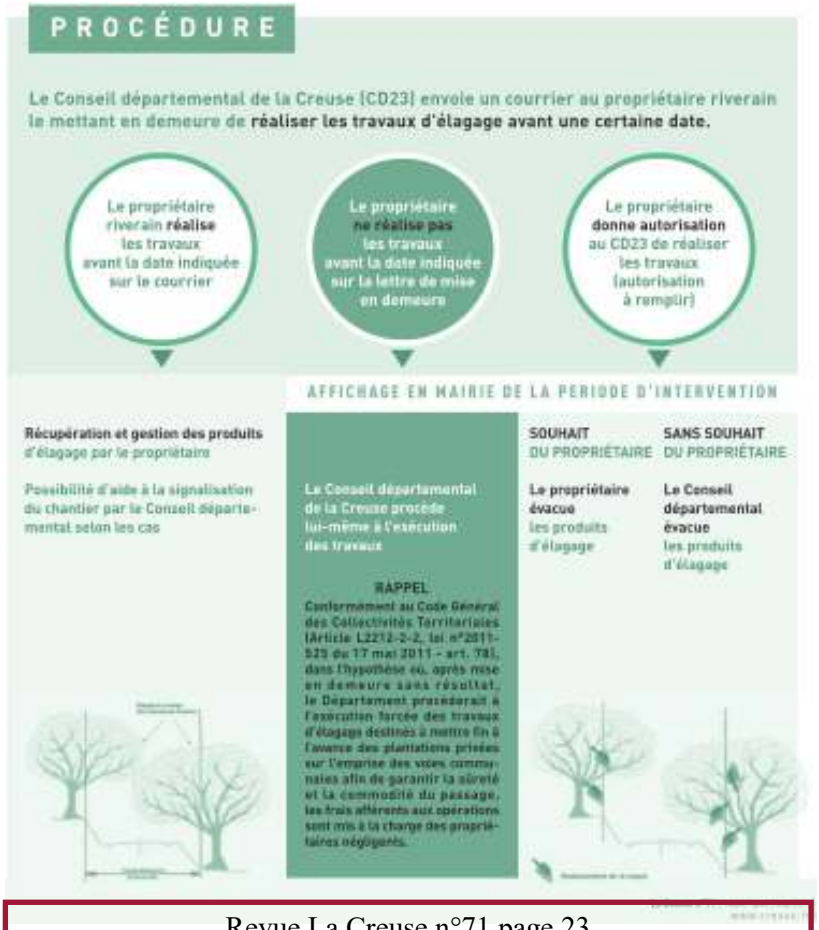

Revue La Creuse n°71 page 23

GESTION DES DÉCHETS

La tarification incitative

Depuis mars 2018, une enquête est menée auprès des usagers afin de les réinformer sur la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI).

Une visite est diligentée auprès des usagers pour informer et expliquer comment gérer les bacs individuels et les bacs collectifs et il est fait un choix de la taille des bacs individuels afin qu'Evolis 23 évalue le suivi de la consommation des particuliers.

En fin d'année, livraison des bacs individuels ainsi que remise du calendrier de la collecte et du badge d'accès aux bacs collectif et à la déchèterie.

L'année 2019 sera une année test pour évaluer ce nouveau dispositif.

A partir du 1er janvier 2020, la collecte sera comptabilisée en volume réel avec envoi du 1er avis de facturation en octobre 2021

Pour tous renseignements contacter Evolis23 : tél 05 55 89 86 06 ou sur le site WWW.evolis23.fr

TOURISME

SENTIER PÉDAGOGIQUE D'INTERPRÉTATION AU PRÉ DES ÎLES

Au printemps 2019 sera inauguré à Anzême le sentier d'interprétation au Pré des Îles. (Cf : bulletin municipal 2018)

Il est porté par la commune d'Anzême, piloté par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement et subventionné par le programme européen Leader.

Il aura pour vocation de faire découvrir les richesses naturelles du Pré aux Îles, de la Siauve et de faire comprendre l'évolution des paysages des gorges de la Creuse et du bourg.

Une balade découverte a été organisée le 22 septembre 2018.

ECO PATURAGE

Les côtes d'Anzême sont un espace d'Eco pâturage ovin itinérant. En effet, le Conseil Départemental de la Creuse et la commune d'Anzême, au regard de l'expérimentation faite depuis 2015, ont décidé de renouveler le projet de mise en place d'un pâturage ovin itinérant dans le souci de préservation écologique et culturelle du réseau de landes sèches en vallée de la Creuse.

LA CREUSE VUE DE PLUS HAUT

A quelques kilomètres au Nord-Est de Guéret, dans la vallée de la Creuse, les gorges d'Anzême sont réputées et son pont du diable est bien connu également.

La base de loisirs vous propose :

- une plage aménagée avec baignade surveillée en juillet / août tous les après-midis
- une location de canoés, paddles, pédalos et barques
- du tir à l'arc
- du swin-golf et du disc-golf
- zones de pêche aménagées avec mise à l'eau pour les bateaux
- aire de pique-nique
- aire de jeux pour enfants
- terrain de tennis
- camping avec mobil homes
- un bar restaurant

Nouveauté ! L'installation d'une tyrolienne

En attendant le futur Parc Acrobatique en Hauteur de la Forêt de Chabrières (ouverture prévue en 2019), nous vous invitons à un vol au-dessus de la rivière La Creuse en tyrolienne géante aller/retour de 450m.

Partez de Jouillat, d'une plateforme située à +16m au-dessus du niveau de l'eau, implantée sur un arbre côté plage de Jouillat, en direction d'une plateforme arboricole du côté de la plage d'Anzême avant de traverser à nouveau la rivière pour rejoindre la plage de Jouillat.

Sensations garanties !

Extrait du journal La Montagne du 9 août 2018

Au Rocher de Jupille, un funambule en équilibre au fil de la Creuse.

Le Rocher de Jupille offre un lieu privilégié, le seul de la Creuse, pour pratiquer la highline.

Vous avez sûrement déjà remarqué de drôles de funambules, marchant sur une corde tendue entre deux arbres. Cette discipline a un nom : la slackline. Cherchant toujours à se dépasser, les pratiquants de ce sport, mêlant équilibre, concentration et contrôle de soi, ont tendu leur fil de plus en plus haut, passant de la slackline à la highline. Dans le département, un seul endroit offre la possibilité de s'y exercer, au rocher de Jupille à Anzême, avec la Creuse comme témoin de l'exploit de ces hommes jouant avec le vide.

LES ASSOCIATIONS

Merci à tous les bénévoles qui s'investissent pour l'animation et le bien vivre à Anzême.

La commune sollicite les associations afin qu'elles fournissent un article pour retracer les animations de l'année écoulée. Vous trouverez dans les pages suivantes leurs textes rédigés sous leur responsabilité.

Comme il est précisé à chaque association, les demandes de subventions sont étudiées après qu'elle ait fourni un bilan annuel financier et d'activités, ainsi qu'un budget prévisionnel.

ASSOCIATION AAPPMA SAINT-SULPICE LE GUERETOIS / ANZÊME

Vous souhaite une excellente année et vous présente ses meilleurs vœux pour 2019.

Evènement 2018 :

Creuse Médiane Fishing (collaboration entre AAPPMA Anzême Saint-Sulpice-Le-Guérétois et AAPPMA Guéret)

Les 27 – 28 – 29 – 30 avril 2018

Enduro carpe – 72 heures sur le barrage de Champsangard :

24 binômes de 2 " carpistes " venus d'une douzaine de départements, ainsi qu'une équipe Belge, engagent les hostilités à grand renfort de " bouillettes et autres pellets " marinés dans des potions magiques tenues secrètes.

L'adversaire : la carpe, très présente dans les eaux creusoises, fréquente assidûment la retenue de Champsanglard.

Résultats : 55 carpes capturées pour un poids total de 400 kg

Plus grosse capture : une carpe miroir de 15, 500 kg

Podium :

- 1er ZABOROWSKI / GAUTHIER – 13 prises pour 102,125 kg
- 2ème CARRE / SCHERPEREEL – 8 prises pour 84,150 kg
- 3ème DANJON / THOMAS – 8 prises pour 43,950 kg

Le 28 juillet

Rencontre de pêche au coup – secteur Péchadoire à Anzême

Une petite trentaine de concurrents s'affrontaient amicalement durant les 3 heures de la rencontre. Plusieurs compétiteurs renommés s'étaient joints aux "amateurs", stimulant ainsi l'ensemble des participants et la moyenne des captures. Celles-ci composées majoritairement de brèmes, mais aussi de 40 kg de "chats", ces derniers détruits en fin de rencontre, comme l'exige la réglementation.

Classement général :

- 1er adulte: M. CLARCK Dominique (La Souterraine)
- 2ème adulte: M. NUNES Daniel (Bonneuil 94)
- 3ème adulte: Mme. NUNES Marianne (Bonneuil 94)

Classement féminin:

- 1ère Mme. NUNES Marianne (Bonneuil 94)

Classement enfant moins de 13 ans:

- 1er LABARRE Lucas
- 2ème LABARRE Caroline

ASSOCIATION AAPPMA SAINT-SULPICE LE GUERETOIS / ANZÊME

Le 23 septembre

Marathon de pêche du poisson chat

Malgré de fortes averses et une fraîcheur bien sentie, 28 concurrents participaient à cette opération de régulation du poisson-chat, redoutable nuisible aquatique. Cette rencontre amicale, dont le seul enjeu consistait à limiter la population du poisson-chat dans les eaux du barrage, vient compléter les opérations de régulation menées par la Fédération Départementale et les AAPPMA locales.

Poids des poissons-chats capturés lors du Marathon: 70, 500 Kg. soit environ 800 poissons-chats

24 binômes de 2 " carpistes " venus d'une douzaine de départements, ainsi qu'une équipe Belge, engagent les hostilités à grand renfort de " bouillettes et autres pellets " marinés dans des potions magiques tenues secrètes.

L'adversaire : la carpe, très présente dans les eaux creusoises, fréquente assidûment la retenue de Champsanglard.

Classement :

- 1er binôme : FONTAINE / VALLADEAU avec 14,540 Kg
- 2ème binôme : CLEMENÇ0N / DECOMBREDET avec 13,530 Kg
- 3ème binôme : DUCOUDRET / HUDIN avec 9,160 Kg
- 1er solo: LIGONNET Patrick avec 5,570 Kg
- 1er jeune : HUDIN Aurélien
- 2ème jeune : LABARRE Lucas
- 3ème jeune : BERNARD Paul

Evénements 2019 :

Les 19 – 20 – 21 – 22 Avril 2019 – Enduro carpe – barrage de Champsanglard (Creuse Médiane Fishing),

Le 27 juillet : Rencontre de pêche au coup à Péchadoire d'Anzême (Creuse Médiane Fishing).

Le 22 septembre : Marathon de pêche du poisson chat à Péchadoire d'Anzême (Creuse Médiane Fishing), Manifestations nationales : feeder, plombée.

Nous remercions l'ensemble des bénévoles pour leur dévouement et leur disponibilité, la Fédération de Pêche 23, EDF et l'ADA pour le prêt de matériel, les communes de SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS, CHAMPSANGLARD et ANZÊME, le Conseil Départemental de la Creuse, le Conseil Régional, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret pour leur soutien financier et technique.

ANZÊME ■ Creuse Médiane Fishing a organisé un concours de pêche

À la pêche aux poissons-chats

25 concurrents ont participé à un marathon de pêche du poisson-chat dernièrement, sur le barrage de Péchadoire. Ils ont pêché 110 kg de ce nuisible aquatique.

CAPTURE. Le poids des poissons-chats capturés lors du marathon est de 110 kg, soit le double de prises par rapport à l'an passé.

Creuse Médiane Fishing a organisé un marathon de pêche du poisson-chat sur le barrage de Péchadoire dernièrement.

25 concurrents ont participé à cette opération de régulation du poisson-chat, redoutable nuisible aquatique. Cette rencontre amicale, dont le seul enjeu consiste à limiter la population du poisson-chat dans les eaux du barrage, vient compléter les opérations de régulation menées par la Fédération départementale et les AAPPMA locales, à savoir Anzême - Saint-Sulpice-le-Guérétois et Pays de Guéret. À noter également la forte implication du Comité départemental des pêches sportives de la Creuse (CDPS 23), qui, au travers de ses nombreux concours, est un acteur important de la lutte contre le « chat » sur le site de Champsanglard.

Le poids des poissons-chats capturés lors du marathon est de 110 kg, soit le double de prises par rapport à l'an passé.

Le classement

1er binôme : Jean-Pierre Petit - Gérard Daniel avec 20,50 kg ; 2e binôme : Jacky Gony - Lionel Bastière avec 11,170 kg ; 3e binôme : Jean-Pierre Labarre - Denis Rémy avec 10,710 kg.

1er solo : Raymond Pichard avec 12,780 kg ; 2e solo : Didier Davin avec 5,94 kg ; 3e solo : Steeve Brêne avec 5,62 kg.

Lors de la remise des récompenses, Guy Garat et Patrick Ligonnet, présidents des AAPPMA du Pays de Guéret et de Saint-Sulpice-le-Guérétois - Anzême, ont salué les participants et les organisateurs pour leur implication dans la préservation d'une certaine qualité de pêche sur le barrage et de la retombée économique locale que cela induit, et signalé qu'il fallait continuer l'opération par un effort régulier et soutenu. ■

Extrait du journal La Montagne du 2 octobre 2018

La prochaine Assemblée Générale de l'AAPPMA sera le vendredi 15 février 2019 à 19 h à la salle de réunion d'ANZÊME.

ASSOCIATION DES CHASSEURS—ACCA

CHASSE Mode de vie

Chasse en famille
Et voici la relève !

Une équipe dynamique toute l'année et à l'écoute

Avec cette nouvelle année déjà bien entamée, notre vieille association a toujours à sa tête une belle équipe motivée. Elle décline doucement du fait de la moyenne d'âges de ses adhérents, toutefois des jeunes recommencent à vouloir s'initier à ce loisir du monde de la nature et nous les encourageons.

En 2018, notre assemblée qui a eu lieu en mai a été pimentée par différents débats. Ce fut un fort moment très sympathique où tout le monde a pu s'exprimer. En cette période de régulation par déterrage, les renards ont été prélevés en plus grand nombre que les blaireaux. Des chasseurs se sont occupés des ragondins, merci à eux pour leurs interventions. Nous allons persévérer sur le secteur de Busserolles car ils sont au pied du village et j'invite tous nos adhérents à s'investir.

La période des tirs d'été a suivi. Notre beau territoire est mis à disposition, depuis quelques années, des sociétaires extérieurs au département. Un moment, pour eux, de découverte de notre belle région, pour une pratique de la chasse destinée à des prélèvements de trophées à « têtes bizarres ». Ils découvrent les spécialités du coin et se logent en général dans les gîtes alentours. Concernant les chevreuils, nous avons repris 70 bracelets et à ce jour le prélèvement est pratiquement atteint.

L'équipe du gros gibier a toujours un bon esprit et si l'effectif pouvait s'accroître cela serait encore mieux. Certains vont à la recherche des pieds de sangliers et d'autres vont directement en battue chevreuils et renards. Tous se tiennent informés de l'avancée de la journée puis se retrouvent. La recherche de sécurité est toujours primordiale de façon à favoriser une bonne cohabitation avec les autres pratiquants de la nature.

Patrick Féré, Yohan Giry et Arnaud Bizalion sont chargés de la régulation des nuisibles. Si vous avez des tracas avec certains de ces animaux, vous pouvez prendre contact avec eux, ils se feront un plaisir d'intervenir.

Pour la bête noire, elle rentre d'un côté de la commune et ressort de l'autre en une nuit, a croire que le biotope ne lui convienne pas pour ne pas vouloir y séjourner. Nous savons néanmoins qu'un sanglier fait beaucoup de chemin en une nuit. Aussi, le tableau actuel des 2 seuls animaux prélevés jusque-là nous classe parmi les sociétés ayant réalisé le plus faible prélèvement. Mais quand il n'y en a pas, il n'y en a pas !!

Parlons de la chasse du petit gibier ! Celle la plus occupante pour laquelle nous nous efforçons de lâcher le même nombre de perdreaux et faisans et remercions tous les responsables des villages dont on parle trop peu, qui font un travail formidable tout au long de la saison. Ce sont des acteurs incontournables de notre association, certains d'entre eux se retrouvant à gérer plusieurs villages. De nouveaux bénévoles seraient donc les bienvenus.

On remarque que la bécasse est bien présente, que les lièvres se font voir de plus en plus, que les pigeons nous ont boudés et que le lapin n'est plus décidé ....

Nous remercions Alain Favière et son Conseil Municipal pour les subventions versées en 2018 et nous souhaitons à Nicole Beaudroux et à sa nouvelle équipe toutes nos félicitations, tout le courage et la motivation qui leur seront indispensables. Nous remercions également nos agriculteurs et agricultrices qui nous permettent de pratiquer notre loisir sur leurs propriétés dans un respect mutuel. Et puis encore une fois, Josiane, Jean-Michel Auzanneau, un grand merci pour le local où les gars de la battue ont trouvé une deuxième maison. D'ailleurs nous attirons l'attention du nouveau Conseil Municipal (on ne lâche rien !) pour nous aider à trouver une solution définitive à notre recherche de logement, à l'image de ce qui s'est réalisé sur les communes voisines et beaucoup de communes creusoises. Merci à ceux qui sont intervenus de près ou de loin, membre ou simple particulier, pour votre aide tout au long de l'année.

Un petit coup de gueule quand même !!

Notre loisir est accusé de son lot de critiques par certains, puisque OUI, nous donnons parfois la mort à l'animal. Mais de qui descendons-nous ? Le chasseur existe depuis combien de dizaines de décennies ? Y a-t-il d'autres solutions à cette indispensable régulation sans laquelle les maladies et autres désagréments proliféreraient ?

ASSOCIATION DES CHASSEURS—ACCA

Bien sûr, il y a des « sauvages » qui pratiquent notre discipline et qui ne méritent pas de porter le nom de « chasseur ». Ceux-là, OUI, font du mal à l'image de la chasse. D'ailleurs, sauvage ou non, il s'agit bien d'un animal comme le veau, la vache, le cochon de notre assiette. Il est primordial de respecter la mort de l'animal, le vrai chasseur fait en sorte d'éviter au maximum les éventuelles souffrances infligées aux gibiers.

Quand les chevreuils attaquent les cultures, mangent les fruitiers,

Quand les sangliers ravagent les prairies, les maïs,

Quand les renards, martes, fouines attaquent et mangent les poules... et les faisans …,

Quand les ragondins envahissent les territoires et détériorent les berges des cours d'eau,

Quand les blaireaux font des galeries sous terre dans les champs,

QUI INTERVIENT ?

On a tous besoin les uns des autres. Alors, quand vous voyez un chasseur avec son gilet fluorescent ou avec son fusil, ne fuyez pas, n'ayez pas peur de venir bavarder avec lui, faites-lui voir que vous êtes là, ne faites surtout pas demi-tour.

Quand vous circulez en voiture à proximité d'un chasseur, ralentissez, car sa présence peut en cacher un autre ou celle de son chien qui risque de déambuler à tout moment.

Et pour clôturer cette réflexion, nous ajouterons que l'art du vrai chasseur se définit par les trois points essentiels suivants : Respecter la faune, Respecter la flore, Respecter les autres, doctrine devant normalement s'appliquer à tous, chasseurs ou non chasseurs. A bon entendeur !!!……

Bien cordialement, bonne année à tous de la part des amis chasseurs.

ASSOCIATION DES DISTRACTIONS D'ANZÊME—ADA

Chères Anzêmoises, chers Anzêmois,

L'année 2018 aura été animée par 3 manifestations que notre association a encadrées.

Le marché de printemps aura été une réussite quant à la participation des exposants et du public sous un beau soleil et une température qui a permis à tous de profiter de cette belle journée.

Le 15 août la fête à la batteuse avec le vide grenier et la rencontre de pétanque aura été un succès encore plus important que l'année précédente. Il aura fallu un travail exemplaire de tous les bénévoles de notre association et même de personnes extérieures afin de contenter l'ensemble du public présent. Après le repas du soir le feu d'artifice offert par la commune à régalé petits et grands et une fois de plus nous n'avons pas à rougir quant à la qualité de ce feu.

Enfin au mois de septembre, le marché d'automne aura été la petite déception de l'année avec un public moins présent que d'habitude. Est-ce notre faute avec une communication habituelle ou est-ce pour une autre raison ? … Nous devrons réfléchir pour l'avenir à comment faire participer les habitants de la commune, ou comment les faire être concernés par la vie de la commune, il ne suffit pas d'habiter sur une commune et profiter des avantages nombreux qu'elle offre, il faut aussi la faire vivre et ça, visiblement tout le monde ne l'a pas compris. Bref nous essaierons de continuer à intéresser le plus grand nombre.

Pour 2019, le programme sera sensiblement le même, même si à ce jour notre assemblée générale n'a pas encore entériné le programme, mais normalement, il y aura des évolutions dans les animations proposées, peut être des belles surprises pour tous mais nous communiquerons dessus ultérieurement quand nous serons sûrs que nos projets prendront forme.

En attendant, l'ensemble des membres de l'ADA vous souhaitent une belle et heureuse année, qu'elle soit pleine de bonheur et de santé.

AGIR POUR LA QUALITÉ DE VIE À ANZÊME –AQVA

L'association Agir pour la Qualité de Vie à Anzême vous présente ses meilleurs vœux. Que 2019 soit également symbole d'innovation et de réussite dans les projets que nous mèneront ensemble.

A l'heure où tout le monde préconise le dialogue entre citoyens et services publics l'association s'est toujours inscrite dans cette démarche depuis sa création.

C'est pourquoi nous avons :

- Le 8 Janvier 2018, invité personnellement les membres du Conseil Municipal d'Anzême à débattre sur le projet éolien lors d'une réunion privée. Malheureusement, seules 4 personnes sur 14 sont venues (*).
- Courant février, nous avons redemandé une subvention à la mairie qui est restée sans réponse,
- Le 8 Mars a eu lieu notre Assemblée Générale.
- Le 27 avril, nous avons effectué une présentation à la population ayant pour thème «Économie et Écologie Éolienne». Nous étions très en avance sur le Grand Débat actuel. Nous vous y avions annoncé, entre autre, une hausse conséquente des prix des énergies qui c'est malheureuse révélée exacte.
- Nous félicitons, Mme Beaudroux et les 3 nouveaux conseillers pour leur élection et nous espérons une collaboration fructueuse sur les dossiers en cours ou à venir comme l'agrandissement du lotissement du Puy Chaillaux qui aura sûrement des conséquences financières et environnementales sur les habitants.

En juin 2018, suite à notre lettre informative distribuée sur la commune en janvier, s'estimant calomnié, le promoteur nous a intenté un procès en diffamation. L'association s'est donc présentée seule, sans avocat, lors de l'audience préliminaire au Tribunal de Grande Instance de Paris - 17ère Chambre Correctionnelle ; Les sociétés Eco Delta & PEW Anzême étaient, elles, représentées par un grand avocat parisien Me Tournier-Bosquet.

Le procès aura lieu le 3 décembre 2019

au Tribunal de Grande Instance de Paris

Salle des pas perdus au tribunal de grande instance de Paris

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, nous sommes allés à la rencontre de la population creusoise en maintes occasions que ce soit au nom de AQVA ou de concert avec le collectif SOS Eole 23 notamment lors de la conférence à Gueret de M. R. Prud'Homme, Professeur international et émérite d'économie de l'université Paris XII.

Nous avons, en décembre dernier, rencontré le responsable du tourisme en Creuse pour lui exposer, notamment, les inconvénients économiques d'une politique d'implantation de nombreux parcs éoliens sur le territoire.

Nous vous signalons avoir mis en ligne sur le site : https://aqvacreuse.simdif.com une vidéo sur l'impact visuel d'implantations d'éoliennes dans la vallée de la Creuse ; A voir absolument, c'est édifiant !

Pour 2019, nous espérons être de plus en plus à prendre la parole pour exprimer les souhaits d'une population rurale et souhaitons vous voir nombreux lors de nos prochains rendez-vous, car si nous le voulons vraiment nous pouvons dire :

OUI, NOUS POUVONS !

(*) Si les noms ne sont pas cités, c'est que notre engagement est toujours soumis à des pressions.

ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE D'ANZÊME-ASCA

Une nouvelle année s'achève pour notre association. Le succès de toutes nos activités n'est pas suffisant pour nous faire oublier combien cette année a été difficile pour nous. La perte de 2 de nos membres les plus actifs, Dany PITON et Jean-François FILLETTE (perte à laquelle nous devons aussi ajouter l'épouse de Jean-Yves, Geneviève) a rendu secondaire tout le reste.

Cependant, nous avons eu plaisir à poursuivre nos activités.

Que ce soit pour la Gym, l'Informatique, la Peinture sur porcelaine, Entrez sans frapper le succès a été au rendez-vous. Nous remercions les intervenants bénévoles (Monique, Jean, Eliane et Catherine) qui permettent à tous de pratiquer au moindre coût.

Comme d'habitude dirais-je, toutes nos randos ont reçu un accueil enthousiaste ; le rosé pamplemousse de Jean François et Jean Yves n'y est pas étranger. Les chemins d'ANZÊME sont toujours aussi attractifs.

Notre sortie dans le Marais Poitevin et à LA ROCHELLE a elle aussi fait le plein et tout le monde en est revenu enchanté.

La culture n'a pas non plus été absente d'ANZÊME en 2018. En juillet ce fut le Concert MAS MUSICI au cours duquel des "pointures" venues du JAPON ont enchanté un public nombreux ; la musique classique peut aussi intéresser dans nos communes rurales.

Le 19 octobre restera un moment intense pour notre année. En effet, le concert hommage aux frères LAVAUD organisé avec Alain HIVER au profit de LA LIGUE CONTRE LE CANCER a permis à une salle comble de retrouver avec plaisir les succès de Hugues AUFFRAY. Le talent d'Alain HIVER y est évidemment pour beaucoup mais la surprise et la fraîcheur de son duo avec Laurence LAVAUD (fille de Michel) a permis à cette soirée de devenir inoubliable pour tous.

Enfin notre association a de nouveau participé au Téléthon 2018. Malgré la période difficile actuelle nous avons pu reverser plus de 1500 € à l'AFM. Merci aux Anzêmois pour leur générosité.

Avant de passer à 2019, nous tenons à remercier Alain FAVIERE pour son total soutien au cours de ces années à la tête de la commune. Nous souhaitons vivement poursuivre dans la même confiance notre collaboration avec la nouvelle équipe municipale… mais nous n'en doutons pas.

Pour 2019 nous serons toujours là pour animer notre commune et proposer au plus grand nombre des activités variées ; alors, n'hésitez pas à nous rejoindre ... et nous proposer de nouvelles distractions.

Bonne année à tous

LES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION HUSK'IN CREUSE

C'est après un voyage au Québec et la rencontre avec Dominique, Musher de plus de 70 chiens, que Julien tombe amoureux de la discipline.

Après plusieurs stages en immersion totale au Canada avec son formateur, Dominique, Julien décide de réaliser son rêve au sein de sa région natale qu'est la Creuse.

Il fait le pari fou de monter sa propre meute et de proposer des activités de Cani Rando, Cani Trotte ou encore Cani Kart en Forêt Creusoise.

Après plus de deux ans de préparation, l'activité devrait démarrer en Janvier 2019.

L'association Husk'In Creuse proposera ces différentes disciplines.

Julien et Fanny vous accompagneront au cœur des forêts et chemins creusois, tractés par des chiens nordiques.

- La Cani Rando est une balade tractée par un chien à l'aide d'un baudrier ou une ceinture.
- Le Cani Kart est proposé sous forme baptême pour 1 à 2 personnes tractées par un attelage de 8 à 12 chiens.

- La Cani Trotte est une activité originale et ludique accessible dès l'âge de 12 ans. La Trottinette est tractée par un ou deux chiens.

mail: huskincreuse@gmail.com

ASSOCIATION LES GRANDS ECOLIERS D'ANZÊME

Déjà 10 ans de fonctionnement et des dizaines de parents d'élèves investis dans cette association dont le but premier est de récolter des fonds pour subventionner l'école d'Anzême dans ses différents projets en organisant ou en participant à des manifestations ouvertes au public.

Déclarée en Préfecture le 10 décembre 2007, elle a pu dès lors œuvrer grâce à ses membres de l'époque, avec Sandrine L. ; Sabine M. ; Rachel B. ; Sandrine G. ; Sébastien C. et Lydie B. ; Frédéric G. ; Cyrille B. ; Franck R. ; Cécile J. ; Claire G. ; Justine C. ; Marie-Zoé C. ; Viviane D. ; Céline C. et jusqu'à ce jour avec un nouveau bureau installé à compter du 1er janvier 2019.

Viviane DUPEUX ; Marie-Zoé CONAN ; Emeline DUGUET ; Cécile CARENTON ; Justine CLEMENÇON ; Cyrille BERTRAND.

Cette année encore les manifestations ont rencontré un vif succès avec une présence abondante des enfants et leurs parents. Notamment lors des soirées à Cherfoulaud, village illuminé, du carnaval et de la Kermesse.

Animations qui rythment l'année scolaire avec le pot de rentrée, le Carnaval en partenariat avec Adeline lors des activités périscolaires et le centre de loisirs du mercredi où les enfants préparent Mr Carnaval et la Kermesse de fin d'année depuis 2 ans.

Nous tenons à remercier l'ensemble des parents soit par leur investissement en tant que membres de l'association, soit par leur participation aux manifestations.

Nous souhaitons à tous une excellente année 2019.

Le Bureau

ASSOCIATION LES AMIS D'ANZÊME

En ce début d'année, il est venu le temps de faire le bilan de l'année 2018 et de prévoir les activités de l'année 2019.

Cette année 2018 a été marquée par de nombreux événements souvent malheureux notamment avec le décès de notre vice-président Jean-François FILLETTE et de la précédente présidente du club Mme PEYRONNY. Nous adressons toute notre sympathie à leur famille. Nous pensons également à tous ceux qui ont perdu l'un des leurs ou ont été touchés par la maladie.

Dans le cadre de nos activités 2018, avec un nombre d'adhérents stable (51), nous notons une très bonne participation à nos après-midis jeux.

- Le 6 janvier : traditionnelle galette des rois avec une très bonne participation.
- Le 3 mars : se tenait notre Assemblée Générale suivie du repas servi par l'Escale de La Saunière avec en animation le groupe folklorique « Lou Bouéradour de Marsac » ayant mis de l'ambiance en entraînant nos convives.
- Le 15 Avril : théâtre à Grand-Bourg « Rendez-vous en forêt » avec 35 participants.
- Le 30 avril : opérette à Grand-Bourg avec le ténor PIERROGERI interprète de Luis MARIANO, 18 participants.
- Le 27 juin : voyage en Périgord en calèche suivi d'une représentation théâtrale sur le thème du mariage, jouée par nos propres participants au voyage, 33 personnes inscrites à ce voyage.

- Du 7 au 14 juillet : exposition du club (ouvrages réalisés par nos adhérents). Merci aux personnes ayant installé et tenu les permanences en mon absence.
- Le 24 octobre : organisation d'un loto interne.
- Malheureusement le voyage pour la visite de LIMOGES en autocar et la visite du musée national Adrien Dubouché consacré à la porcelaine n'a pu se concrétiser faute de participants, 17 participants seulement pour les 3 clubs.
- Le 24 Novembre : repas choucroute servi par les Ets BOURDIER de Guéret, 40 convives participaient à ce repas toujours très apprécié.
- Le 12 décembre : nous partagions pour terminer l'année, la bûche de Noël.

Merci à tous ceux qui nous aident en apportant des offrandes, gâteaux, lots, dons, investissement et présence pour la réussite de nos manifestations.

Pour l'année 2019, certaines manifestations sont reconduites, galettes, après-midis récréatifs, A.G suivie d'un repas, théâtre, voyages, loto, repas d'automne, bûches de Noël.

Nous comptons sur votre participation et sur vos propositions de nouvelles animations.

Que cette nouvelle année vous apporte santé, bonheur.

A TOUS MEILLEURS VOEUX POUR 2019

LE BUREAU

ASSOCIATION LOU MOTO CREUSE

Cette année le club a effectué 11 sorties moto sur une ou plusieurs journées, un record.

Ce sont quelques milliers de kilomètres parcourus sur nos belles routes de France vers Millau, le Morvan ou encore la visite des Géants de Nantes mais aussi d'Italie plus précisément la République de St Marin.

Un rallye a aussi été organisé au départ d'Anzême réunissant plus de 60 pilotes qui devaient répondre à quelques énigmes au détour d'un circuit réalisé à partir d'un road-book (carte du parcours). Chaque participant est reparti avec un lot et la satisfaction d'avoir passé un bon moment et pour certains d'avoir découvert les gorges d'Anzême qu'ils ne connaissaient pas.

Pour 2019 quelques animations et sorties sont déjà prévues au calendrier parmi lesquelles :

- 8 mars - Assemblée générale
- 8, 9, 10 Juin - Biscarosse
- Du 27 juin au 1er juillet - Grand Prix Moto aux Pays Bas
- 14, 15 Septembre - Lac de Najac
- 23 Novembre - Repas du Club

D'autres sorties viendront compléter ce calendrier en fonction des disponibilités de chacun mais aussi de la météo.

BONNE ANNEE A TOUS.

CENTRE FRANCE SAMEDI 13 AOUT 2016 9

Les algues bleues empoisonnent l'été

INITIATIVE ■ L'Agglomération du Grand Guéret expérimente une nouvelle technologie contre les algues bleues

Des ultrasons à Anzême et Jouillat

Six appareils émettant des ultrasons ont été installés en amont du barrage de Champsanglard, notamment au niveau des plages d'Anzême et Jouillat. Il faudra un peu de temps pour savoir si ce dispositif est efficace contre la prolifération des cyanobactéries.

Catherine Parrot

La Communauté d'agglomération du Grand Guéret a décidé d'innover dans la lutte contre les algues bleues. Elle expérimente cet été une technologie ultrasons pour assurer une bonne qualité des eaux de baignade à Lavaud et Péchadoire. L'investissement s'élève à 50.000 €.

Six appareils

En 2014 et 2015, la prolifération des cyanobactéries avait entraîné la fermeture des plages très tôt dans la saison estivale. « Depuis 2013, la communauté d'agglomération veut développer les sports de nature, indique Stéphane Fabre, responsable de ces sports au Grand Guéret. Au niveau touristique et économique, c'est un manque à gagner si on ne peut pas se baigner l'été. »

LES TROIS LACS. Six appareils émettant des ultrasons ont été installés en amont du barrage de Champsanglard. On aperçoit le flotteur et le drapeau de signalisation après la zone de baignade, ici à Anzême. PHOTO BRUNO BARBIER

L'expérimentation a démarré début juillet et s'achèvera mi-septembre. Six appareils ont été achetés par l'Agglomération (un ne fonctionne pas actuellement). Si l'essai n'est pas concluant, la société Taso, basée à Pessac (Gironde), reprendra le matériel pour la moitié du prix.

Les appareils (fabriqués aux États-Unis) sont immergés dans l'eau, entre 60 et 80 cm de profondeur. Ils sont alimentés en électricité par un câble. Quatre rayonnent à 360°, deux à 180°. « La plupart des cyanobactéries ont une poche de gaz qui leur permet de remonter à la surface de l'eau pour faire la photosynthèse, explique Stéphane Fabre. Les ultrasons, à force de taper sur la membrane cellulaire, finissent par faire céder la poche. Le gaz s'échappe, l'algue ne peut plus flotter, elle coule au fond de l'eau et meurt. »

La société Taso assure que la fréquence utilisée n'atteint que les algues et les cyanobactéries, qu'il n'y a pas d'impact sur les baigneurs, la faune, les poissons et les plantes aquatiques. La technologie est d'ailleurs utilisée dans les pisciculture. « Sur une surface aussi importante, nous sommes les seuls à expérimenter ces ultrasons », précise le responsable du Grand Guéret.

Les six appareils ont été installés en amont du barrage de Champsanglard, dont deux au niveau des plages d'Anzême et Jouillat. Pour l'instant, les résultats sont encourageants, la baignade est autorisée sans problème. Le nombre de cyanobactéries est bien inférieur aux seuils définis par l'Agence régionale de santé (à partir de 20.000 cellules par millilitre, la surveillance est renforcée ; à compter de 100.000 cellules, l'ARS préconise d'interdire la baignade).

C'est le laboratoire d'Ajain qui réalise les prélèvements. L'ARS suit de près ce protocole innovant, qui intéresse également l'Université de Limoges.

« Nous faisons le pari d'être précurseurs »

« La concentration de cyanobactéries est plus faible à Lavaud et à Péchadoire, qu'au Moulin noyé et au Pré aux lis où il n'y a pas d'appareils ultrasons et où nous faisons aussi des prélèvements. Mais pour l'instant, on ne peut pas être catégorique sur le fait que ça marche. Il faut attendre deux ou trois ans pour avoir du recul », note Stéphane Fabre.

La société Taso affirme que la technologie peut réduire « de 80 à 90 % la présence des cyanobactéries ». « Il n'y a pas encore de retour suffisant sur un plan d'eau aussi important. Nous faisons le pari d'être précurseurs », conclut le responsable de l'Agglomération. ■

AUGUSTE CLERGEAU 1898-1967

Le 3 mai 1967, face aux gorges de la Creuse à Anzême, le cimetière accueillait Auguste Clergeau. Il aurait eu 69 ans ce jour-là. Une grille en fer forgé, dessinée par sa fille cadette, Marie-Françoise, entoure sa tombe face à la vallée (fig. 1). Depuis les années 50, le peintre résidait aux beaux jours à Anzême, mais les Anzêmois le connaissaient de plus longue date : ils l'avaient vu dès le début des années 1930 planter son chevalet devant le Pont du Diable ou pêcher dans la rivière. C'est ainsi que le pont d'Anzême figura dans une exposition à Nantes en 1933 ... car le peintre était d'origine bretonne.

Fig. 1 : Tombe d'Auguste Clergeau à Anzême

Né à Nantes en 1898, il y avait fait ses études aux Beaux-Arts entre 1913 et 1917, puis y était revenu en 1921 et 1922, après sa longue mobilisation pour la guerre de 14 comme engagé volontaire. Cette décision lui avait permis de choisir son arme, l'artillerie, qui exploita ses capacités mathématiques : Auguste Clergeau avait été un excellent élève d'une façon générale.

Fig. 2 : Pochette en batik créée par Auguste Clergeau

Reçu aux Beaux-Arts de Paris en 1922, il obtint le professorat de dessin mais ne prit pas de poste afin de rester à Paris, où il fit d'abord une carrière de décorateur sur tissus par le procédé du batik (fig. 2). Récompensé par une médaille d'argent à l'exposition des « Arts Déco » de 1925, il liquida néanmoins son entreprise, sentant passer la mode du batik.

Après avoir été le gérant du « Central Cinéma » de Meudon, il décida en 1928 de se consacrer entièrement à la peinture : nus, portraits et natures mortes réalisés dans son atelier à Montparnasse (fig. 3), paysages de la Loire, et surtout de la Corse et du Midi, lors de ses escapades estivales.

Fig. 3 : Auguste Clergeau dans son atelier à Montparnasse

Il fut vite remarqué, entre 1929 et 1931 par la presse, en Bretagne (Groupe artistique de Saint-Nazaire, galerie Mignon-Massart à Nantes), et dans les Salons parisiens (Salon des Tuileries, Salon des Indépendants, Nouveau Salon ...). Ainsi, par exemple, à l'occasion du Salon des Tuileries de 1930, Le Monde Illustré du 28 juin 1930 montre une photographie de son paysage de Moustiers-Sainte-Marie (fig. 4).

Fig. 4 : Le Monde Illusté, 28 juin 1930, article sur le Salon des Tuileries avec une reproduction d'un paysage d'Auguste Clergeau à Moustiers-Sainte-Marie

En 1931, le critique d'art Alexandre parle de La Vallée du Buëch à Sisteron peinte par Auguste Clergeau (fig. 5) dans Le Figaro du 8 juin 1931. Mais ce début de célébrité fut interrompu par une mise en demeure de prendre un poste de professeur, ou de renoncer à son titre. La raison lui fit choisir la sécurité du professorat, en cette période de grande crise financière.

Fig. 5 : Auguste Clergeau, La vallée du Buëch à Sisteron, 1929

Il reçut donc sa nomination : à Guéret. Il se précipita sur un atlas et décida de refuser : trop loin de Paris ! Dans l'antichambre du Ministère de l'Instruction Publique, des collègues lui conseillèrent vivement d'accepter le poste, et là encore, la raison l'emporta. Avec une arrière-pensée cependant, le nouveau professeur se consolait à l'idée de demander son changement dès la première année, mais séduit par les paysages et les rivières poissonneuses de la Creuse, il y demeura jusqu'à sa mort.

Nommé à la rentrée 1930 au lycée de garçons (depuis lycée Pierre Bourdan), puis à l'Ecole normale de garçons et à l'Ecole normale de filles, il se fit vite connaître par une exposition en janvier 1931, route de Moulins, chez Madame Beau.

AUGUSTE CLERGEAU 1898-1967

Bien qu'il ait continué à louer l'atelier de Montparnasse jusqu'en 1938, son activité dans le milieu artistique de la capitale lui fut de plus en plus difficile : éloignement au moment des salons de peinture, courtes vacances pendant l'année scolaire, et il en fut de même pour le milieu artistique nantais.

Peu à peu, il découvrit les sites creusois, de plus en plus loin de Guéret. Le site d'Anzême, assez proche (en 201 Peugeot) pour permettre la réalisation d'un paysage dans la journée, fut l'un des premiers à le voir souvent au cours des années 30 et 40. Marié en 1937, puis à nouveau mobilisé pour la seconde guerre mondiale, il reprit son activité en pleine période de restrictions. La pénurie d'essence n'était pas favorable au paysage, mais Auguste Clergeau sillonnait les environs de Guéret à bicyclette, en quête de ravitaillement. Il était désormais chargé de famille, avec deux enfants : Marie-Jeanne et Marie-Françoise..

Fig. 6 : Auguste Clergeau, Le Pont du diable, 1939

Fig. 7 : Auguste Clergeau, Le Pont d'Espalion (Aveyron), 1946

On trouve dans ses archives mention d'une dizaine de paysages d'Anzême entre 1941 et 1946 (fig. 6), date à laquelle les bons d'essence lui permirent de faire une campagne estivale de peinture dans les départements voisins dont les sites figurèrent aux côtés des paysages creusois à son exposition de 1948 au Vieux Noyer à Guéret (fig. 7). Désormais bien connu, référence de la peinture du département, Auguste Clergeau est sollicité pour illustrer des ouvrages et guides sur le patrimoine, des livres scolaires et des romans pour la jeunesse. Il travaille en particulier pour les éditions Magnard. Ses dessins, à la plume ou sur carte à gratter, donnent une réalité aux histoires ou fables que les jeunes lecteurs étudient en classe ou lisent le soir, ou au patrimoine local que les adultes consultent pour connaître la région, à une époque où l'image est rare et la photographie peu répandue. C'est ainsi qu'en exergue au guide de la Creuse de 1956, une vue du Pont du diable exécutée sur carte à gratter par Auguste Clergeau (fig. 8) ouvre, à la deuxième page, la rubrique touristique. Ce dessin a longtemps décoré la couverture du bulletin d'information d'Anzême [1] et, plus récemment les enveloppes municipales.

Fig. 8 : Guide touristique de la Creuse, 1956 : Auguste Clergeau, le Pont du Diable

C'est surtout par sa peinture qu'Auguste Clergeau est devenu une célébrité départementale. Ses expositions bisannuelles à l'Hôtel de Ville de Guéret, à partir de 1952, furent l'événement mondain rituel où les « officiels » croisaient les notables mais aussi les amis et les élèves du peintre, venus au vernissage. C'était également le moment, pour les amateurs, de choisir, sur une quinzaine de jours, un tableau à accrocher chez soi ou à offrir. Auguste Clergeau pratiquait des prix très accessibles pour que ses anciens élèves puissent acheter ses toiles. Cette générosité n'entamait pas la valeur symbolique de sa peinture, puisqu'alternativement, les cadeaux de départ des préfets consistaient en tapisseries d'Aubusson ou en tableaux de Clergeau.

Fig. 9 : Maison louée par Auguste Clergeau à Anzême

A l'aise dans le milieu des fonctionnaires de la préfecture comme dans la campagne où il connaissait beaucoup de monde, toujours le même qu'il fût en famille, devant ses élèves, ou parmi ses amis et relations ou au marché, Auguste Clergeau était partout bien reçu. Anzême l'avait adopté ainsi que sa famille, depuis qu'il y passait les vacances, d'abord dans la maison qu'on appelait à l'époque la « Villa Parrain » [2] prêtée grâce à Jules Lagrange au début des années 1950, puis dans la « maison Calmel - Lecante » sur la place de l'église, maison qu'il loua pour y passer les beaux jours, à partir de 1956 jusqu'à sa mort (fig. 9).

[1] Voir le Bulletin municipal 2017, p. 17.

[2] Voir le Bulletin municipal 2017, p. 16, illustration en bas.

AUGUSTE CLERGEAU 1898-1967

Il y retraça le jardin qu'il peignit plusieurs fois (fig. 10), y planta les fleurs qu'il voulait peindre, y fit son « terrain d'expériences » où il cultiva des variétés rares et délicieuses de légumes (peu productifs…). Il était tellement intégré à Anzême que les habitants considéraient la maison comme la sienne. Elle s'animait de toute la famille Clergeau aux vacances. Il vint même y habiter à partir du mois de mai lorsqu'il fut à la retraite. Ayant gardé ses cours aux Ecoles Normales, il eut parfois des difficultés à sortir sa voiture, le portail étant bouché par quelque cérémonie. Mais tout se réglait très vite car il savait où chercher pour libérer le passage.

Fig. 10 : Auguste Clergeau, Le jardin à Anzême

Fig. 11 : Auguste Clergeau, Le Pont du Diable à Anzême, 1955 – 1956

Il connaissait Anzême et ses environs dans tous leurs éclairages (fig. 11), dans tous les coins et moments favorables à la pêche (fig. 12). Ayant passé les virus de la peinture et de la pêche à sa fille cadette, Marie-Françoise, c'est à Anzême qu'il lui fit faire son premier paysage à l'huile, en 1960, sur la route de Bussière Dunoise, et ils descendirent plusieurs fois peindre le pont ensemble.

Fig. 12 : Auguste Clergeau à Anzême en 1959

C'est également près d'Anzême qu'il fit son dernier tableau (fig. 13), le 30 avril 1967, la veille de sa mort. Dans la lumière douce et pure d'un après-midi de printemps, le tableau révèle l'empathie sereine du peintre avec la Creuse, le réveil de la nature avec les premières feuilles et les premières fleurs sur les brindilles encore violacées de l'hiver, la promesse d'une nouvelle saison qu'il ne connut pas. Le lendemain, 1er mai 1967, tandis qu'il tendait des toiles sur châssis, il fut pris de la vive douleur d'une crise cardiaque qui l'emporta en un quart d'heure. Ses dernières paroles : Je crois que je vais m'évanouir révèlent le lien de confiance qu'il entretenait avec la vie, lui qui avait participé à deux guerres. Son émerveillement devant la nature fut un puissant ressort pour son art. Son amour des belles matières, des objets portant l'empreinte de l'homme, lui fit privilégier un XIXème siècle rustique. Il est facile de comprendre comment ce Nantais se plut à Anzême, dans une maison de cette époque, au milieu d'un des sites les plus pittoresques de la vallée de la Creuse.

Fig. 13 : Auguste Clergeau, Dernier paysage près d'Anzême, 30 avril 1967

Actuellement catalogué comme peintre « de l'Ecole de Crozant », de cette « Vallée des peintres » médiatisée … surtout au nord du département, Auguste Clergeau a non seulement sillonné toute la vallée, d'Aubusson à Argenton sur Creuse, mais aussi celle de toutes les rivières, des ruisseaux du département. Peintre des cours d'eau, mais aussi des architectures : ponts, châteaux, fermes, villes ou villages, panoramas sur la pénéplaine creusoise ou petit coin de verdure entrevu à la pêche ou lors d'un trajet. Parfois, on le mentionne comme peintre régional, ce qu'il fut pendant trente-sept ans. En revanche, le dictionnaire des artistes Bénézit le mentionne uniquement pour sa notoriété parisienne. Mais, comme l'écrivait Cléon dans Le Populaire du 27 décembre 1954 : « C'est, je crois, parce qu'il juge en Creusois qu'il nous est si cher. Ce Nantais est bien de chez nous. »

Auguste Clergeau Auto-portrait

L'UN DES TROIS LACS

Le barrage des Chézelles (en haut à gauche) a été mis en service le dernier, en 1985, après celui de l'Age au Bourg d'Hem (1981) en aval et de Champsanglard (1984) en amont. Il est le plus encaissé des trois lacs et le plus difficile d'accès. La mise à l'eau n'est possible qu'à partir du Pré aux îles, peu avant le pont du Diable à la sortie d'Anzême (la grande bande de verdure qui longe la rivière en bas à droite). On peut sillonner le lac en barque à moteur électrique uniquement ou à la force de la rame, en canoë ou bien emprunter le sentier de randonnée qui longe la rive droite et chemine jusqu'au village de Jupille et qui permet d'aller au rocher. GÉOPORTAIL

NATURE ■ Le lac des Chézelles, à Anzême, recèle de nombreux trésors faunistiques et patrimoniaux

Un lac où se mirent la pierre et la forêt

Parmi les trois lacs de barrage qui se succèdent sur la Creuse entre Jouillat et le Bourg d'Hem, celui des Chézelles est resté le plus sauvage. Il abrite la loutre et le faucon pèlerin.

Julie Ha Hoa

On ne peut accéder au lac que depuis le Pré aux îles, sur la route qui mène au pont du Diable lorsque l'on s'échappe d'Anzême. Les gorges sauvages de la Creuse débutent ici, entre falaises, landes, forêts escarpées et eaux miroitantes. Le lac des Chézelles s'y écoule presque immobile, sur 23 hectares et 7 km de rives.

Le site est inscrit dans une zone Natura 2.000 car il abrite de célèbres autant que rares habitants. « Avant les années 1980, il n'y avait pas de lac ici, c'était de l'eau vive. La création du barrage a créé de nouveaux habitats et attiré de nouvelles espèces animales et végétales », explique Nicolas Alamarguy, qui guide ici les sorties Canoë culture proposées par la Station Sports nature des Monts de Guéret (*).

Des gorges qui regorgent de merveilles

En partant du Pré aux îles, on croise ainsi une zone de hautes herbes marécageuses sur la rive droite, un « mégaforbier », qui abrite un petit papillon protégé, menacé par la disparition des zones humides : le cuivré des marais, qui doit son nom à l'orangé de ses ailes. « Les mâles sont très territoriaux et malgré leur petite taille, ils se livrent à de vrais combats, ils peuvent se rentrer dedans comme deux cerfs en période de rut », s'amuse Nicolas Alamarguy.

Refuge de la loutre, du faucon pèlerin et du cuivré des marais

La discrète loutre vit aussi ici, c'est d'ailleurs sa présence qui justifie le classement du site. « C'est ce qu'on appelle une espèce parapluie. En la protégeant, on protège plein d'autres espèces. Il lui faut une très bonne qualité d'eau et si on fait attention à cela pour elle, on favorise aussi d'autres espèces qui ont les mêmes besoins comme certains poissons, la loche ou le chabot par exemple. »

Depuis le pont du Diable, le lac ne cesse de s'enfoncer, d'une cinquantaine de centimètres d'eau à son début à près de 20 mètres près du barrage. Les eaux sont donc trop profondes pour satisfaire la chasse d'échassiers comme le héron cendré qui, s'il pêche ailleurs, a adopté le lac pour installer sa héronnière. On trouve une dizaine de nids, perchés dans les arbres qui bordent la rive gauche après le rocher de Jupille. Sur cette falaise, haute de 80 mètres, ont emménagé le grand corbeau et le faucon pèlerin *(ci-dessous)*.

Ils ne sont pas les seuls oiseaux à profiter du calme des lieux : une dizaine de couples de milans noirs reviennent chaque année de migration pour élever leurs jeunes près de la héronnière, jusqu'en août. « Il est venu s'installer ici quand les bois se sont développés, intéressé aussi par le poisson mort qui flotte à la surface du lac », explique Nicolas Alamarguy.

Avant même la création du barrage, le visage de la vallée avait évolué. « Quand on regarde les cartes postales anciennes, on voit qu'elle a énormément changé. Elle était bordée de landes de bruyères, et avec l'exode rural d'après-guerre, ces landes, autrefois pâturées, se sont naturellement reboisées. » Une « forêt primaire de 50 ans », sourit Nicolas Alamarguy, composée de chênes, saules, châtaigniers et aulnes, qui profite à plusieurs espèces animales dont le grand murin et le petit rhinolophe, deux espèces de chauves-souris qui ont besoin d'espaces boisés.

Quelques arbres morts font la joie des larves du lucane cerf-volant mais aussi des pics épeiches dont les loges, abandonnées, servent à leur tour à d'autres espèces d'oiseaux ou de petits mammifères.

Entre ces bouquets de forêts feuillues, on croise quelques ocelles violettes qui se dorent au soleil : la callune et la bruyère ajoutent leur charme coloré au décor. Pour que ces quelques landes se maintiennent, un berger et son troupeau, en partenariat avec le Conservatoire des espaces naturels du Limousin, les entretient deux fois par an. En face de la boucle de Chateauclos, à mi-parcours du lac, un superbe genévrier résiste au temps et à la forêt. Peut-être ces rives en étaient-elles couvertes du temps des Gaulois puisque le village de Jupille lui doit son nom (*juppo*, le genévrier en celte). ■

(*) La Station Sports nature des Monts de Guéret organise des sorties découverte sur le lac des Chézelles de mai à fin juillet.

FALAISE. Le rocher de Jupille, appelé aussi la Roche-Galet, culmine à près de 80 mètres au-dessus des eaux et abrite les amours du faucon pèlerin. J. HO HOA

L'OISEAU ROI DE JUPILLE

Il est un autre grimpeur célèbre au rocher de Jupille, site d'escalade prisé par les amateurs de varappe. Depuis 1991, le faucon pèlerin a élu domicile ici. Quatre nids ont été observés, installés de plus en plus haut sur les 80 mètres de cette falaise qui constitue une aire d'envol idéale pour lui et rare en Creuse. « Un seul couple niche chaque année. Il est monté de plus en plus haut, pour ne pas être dérangé par les promeneurs et les grimpeurs. Depuis cinq ou six ans, son nid est tout au sommet du rocher, sous un petit chêne », explique Nicolas Alamarguy. Pour qu'il ne soit pas dérangé, l'accès au rocher de Jupille est désormais interdit pendant sa période de nidification, du 1er février au 1er juin.

Extrait du journal La Montagne du 5 août 2018